



PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 mai 2023

Présidence : M. Vincent BUCCINO, puis M. Marco CARENZA

En raison de l'arrivée tardive de M. le Président Marco CARENZA, M. le 1^{er} Vice-Président Vincent BUCCINO ouvre la séance à 20h15.

1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BÜRKI Véronique, DARBRE GUBBINS Florence, DUPUIS Alexandre, JAQUIER Camille, ROCHAT Vadim, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, VUADENS Sacha, WARMENBOL Claire

Absents : ALESSANDRO Giovanni, BAJULAZ Romain, ZAUGG Klara

2. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le 1^{er} Vice-Président informe le Conseil que les réponses aux interpellations de MM. Jacky Colomb et Michael Sauerlaender au sujet de la RDU sont une seule et même réponse. Les points 26 et 27 ne forment dès lors plus qu'un seul point. Il ajoute ensuite un point 28bis « Interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Quel avenir pour les anciens abribus en place depuis de nombreuses années ? » »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le 1^{er} Vice-Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Justine Daverio, SOC. Elle sera remplacée au mois de juin.
- Le Bureau a reçu, ce jour, la lettre de démission Mme Tania Cayrol, VERTS, dont il donne également lecture. Elle sera remplacée par M. Raphaël Dunant qui avait été élu par le Bureau lors de sa séance du 23 février 2023.
- Le Bureau a reçu l'information que M. le Conseiller Pierre Patelli quitte le groupe des Verts et reste au Conseil en tant que conseiller indépendant. Il quitte par conséquent la COGES, la commission des pétitions et la commission de recours en matière de taxes et d'impôt.
- Le Bureau a octroyé le délai de réponse au postulat suivant :
 - Au 26 juin pour le postulat de Mme Caroline Bordier au sujet des feux clignotants. La réponse sera couplée à la réponse au postulat de M. Alexander Federau sur le 30 km/h en ville.
- Comme mentionné dans un mail de Mme la Secrétaire, la pratique du renvoi en commission des postulats et motions va être modifiée afin d'être en conformité avec le Règlement et la Loi sur les communes. Désormais, le renvoi à une commission doit être appuyé par 10 personnes, puis l'Assemblée doit voter sur cette demande. Si celle-ci est refusée par une majorité du Conseil, il y a ensuite lieu de voter sur le renvoi à la Municipalité. En cas de refus, l'initiative sera classée.

- Le secrétariat a reçu une demande du Service des finances de pouvoir verser les émoluments par virements bancaires, comme cela a dû être fait en début d'année. Un tour de table a été fait durant la séance du Bureau pour avoir les avis des différents partis qui semblent très partagés.
 - Le Bureau a décidé de procéder à un vote d'intention. La question est la suivante :
 Acceptez-vous un versement bancaire deux fois par année (juin et décembre) des émoluments, tout en faisant un contre-appel à la fin de la séance ?
 Au vote, la proposition est refusée par 38 non, 32 oui et 14 abstentions. La méthode actuelle est dès lors conservée.
- L'invitation pour la sérénade du Président a été transmise à l'ensemble du Conseil. M. le 1^{er} Vice-Président encourage les personnes à s'inscrire via le lien transmis.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que les hirondelles et l'ensemble de la biodiversité subissent une très forte réduction de leur population, puisqu'en 30 ans, 30% des hirondelles de fenêtres ont disparu de la ville. Cette disparition est due, entre autres, à la disparition de leur habitat, car elles n'ont plus la possibilité de trouver des flaques et des ornières qui permettent de produire des nids. Dans ce contexte, les nids artificiels ont prouvé leur efficacité. C'est ainsi qu'ils ont installé, devant le Musée du Léman, une tour à hirondelles qui a été préalablement installée à l'Asse dans un environnement qui ne convenait pas. Il remercie M. Freddy Mariaux, le mécène, qui a financé cette tour. Il espère vivement que les 41 nids seront bientôt occupés par de nombreuses hirondelles. D'autre part, il rappelle que le lendemain, tout le Conseil est invité à participer aux plantations maraîchères installées au Jardin de la Duché. Ce jardin potager est créé en collaboration avec la Soliderie, puisque les légumes lui seront offerts et mis en vente par l'épicerie solidaire.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Mathieu Farine au sujet du taux d'occupation des parkings publics. Ils jouissent d'un bon taux d'occupation, supérieur à celui calculé en 2019 avant la crise sanitaire. A ce jour, le parking Perdtemps présente un taux d'occupation de 60% lissé sur une journée de 24h. Une analyse plus approfondie des données est actuellement en cours afin de préciser le taux d'occupation en journée et en soirée. Ces informations seront communiquées une fois les résultats connus. Le parking Bel-Air présente un taux d'occupation d'environ 52% en journée (8h-18h du lundi au samedi), et 43% en soirée (19h-22h). Ces taux d'occupation attestent de la bonne dynamique diurne et nocturne du centre-ville, des commerces et restaurants nyonnais. Le parking de Rive-Est présente un taux d'occupation au printemps de 67%, celui des Pensées 20% et celui du Martinet près de 56% en prenant en compte la suppression des places de stationnement induites par la construction du bâtiment de la Soliderie.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Frédéric Rast au sujet de la route du Stand. Elle signale que les horizons d'études et de réalisation de cet axe sont en cours de planification au sein des Services du territoire et des infrastructures. La ville va devoir supporter une importante pression découlant de la réalisation de chantiers conséquents ces prochaines années. Dans ce cadre, elle mentionne notamment l'ensemble des projets de requalification d'axes structurants, ainsi que la réalisation du thermo-réseau. Ces futurs chantiers auront un fort impact sur le trafic en termes de restrictions de la circulation. Dès lors, il s'agit d'ordonnancer l'ensemble de ces interventions afin de maintenir un état de service acceptable du réseau routier. En outre, parallèlement à l'étude de la route du Stand, la commune d'Eysins démarre celle du réaménagement de la route de Nyon qui est le maillon routier liant les deux communes. Afin de définir un axe cohérent sur toute sa longueur, il est important de mener les études simultanément. Au vu de ce qui précède, une planification consolidée pourrait être présentée d'ici à la fin de l'été.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Claude Farine au sujet du guichet énergie. La Municipalité le remercie de mettre en lumière cette question. Elle est bien consciente de l'importance des premiers conseils donnés aux citoyens par la Commune pour accroître le volume des travaux de rénovation énergétique des bâtiments et de la production d'énergies renouvelables chez les privés. Le secteur Energie créé au sein du Service d'architecture est en

charge de la mise en place du *Guichet Energie* au travers duquel ces conseils gratuits pourront être donnés. Comme cela a été expliqué dans le préavis N° 2023/95, les ressources humaines à l'interne du service n'ont pas permis de mener de front tous les projets du secteur. Il est rappelé que des interventions correctives d'importance ont été nécessaires sur plusieurs projets : le rétablissement du chauffage à la piscine de Colovray, la mise en service des installations de la nouvelle salle de l'Usine à Gaz, le remplacement de la production de chaleur à l'école de Gai-Logis. Depuis le mois de juin 2022, la mise en place du Plan Ostral, dont le préavis est déposé ce soir au Conseil, a demandé un investissement très important de ces mêmes personnes, ce qui a notamment eu pour effet de retarder l'ouverture « officielle » du guichet, aujourd'hui resté en phase test. Il est à noter que pendant cette période test, plusieurs privés et/ou promoteurs se sont adressés à la Municipalité ou à l'administration. Le service a répondu à ces demandes rapidement et à satisfaction. A noter que le remplacement d'une partie de l'équipe et de l'arrêt maladie (pour des raisons physiques) d'un technicien a grandement retardé l'avancement normal des projets, dont celui-ci. A présent, l'équipe étant à nouveau quasiment au complet, le développement des projets a pu reprendre, dont celui du guichet énergie et, en fonction de la décision du Conseil sur le préavis N° 2023/95, ce dernier pourra voir le jour à plus ou moins courte échéance. La Municipalité est bien consciente de la forte pression qui est mise sur ses collaborateurs de l'administration, dont il est attendu une mise en œuvre quantitative importante dans les rénovations énergétiques, dans la production des énergies renouvelables, dans l'optimisation des consommations d'énergies, dans la sensibilisation des usagers des bâtiments communaux, dans les prestations de conseils données aux citoyens, dans les analyses et contrôles d'enquêtes publiques de bâtiments privés, etc. Ceci dans des délais les plus courts possibles, dans des domaines très spécialisés et en constante évolution.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Claude Farine au sujet du concept de mobilité urbaine et si les associations de mobilité douce vont pouvoir y participer. Elle l'informe que la révision du concept sera intégrée dans le déploiement du Plan directeur communal. Une démarche participative accompagnera cette démarche et les associations de mobilité douce seront associées. Elle lui répond également au sujet du nouvel immeuble du chemin des Cottages. Elle l'informe que le permis de construire délivré ne prévoit pas de végétalisation de la toiture et aucune demande en ce sens n'a été faite. Seule l'installation de panneaux solaires y est prévue. L'affectation du rez doit, conformément au plan de quartier « Au Chêne », être affecté aux commerces et établissements artisanaux, ainsi qu'à des locaux à caractère social et culturel. Cette condition a fait l'objet de nombreuses discussions avec la propriétaire qui souhaitait, au vu des changements sociétaux depuis l'adoption du PQ, abroger cette contrainte, ce que la ville a rejeté. Elle a donc décidé de créer un espace de co-working dédié principalement au quartier, activité conforme au PQ.

Mme la Municipale répond encore à M. Robert Jenefsky au sujet des abribus. Elle l'informe qu'un mandat a été accordé au bureau Roland Ribl & Associés mobilité pour l'étude d'optimisation de l'emplacement des arrêts ainsi que le choix d'un modèle. Ce mandat est accompagné par un support du bureau Maren Kühn, architecture paysagère, pour les aspects liés à la thématique d'adaptation aux changements climatiques et diversité d'usage de l'aménagement des arrêts. L'étude devrait être finalisée en 2023 et pour un début de réalisation en 2024.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Mathieu Farine au sujet de l'impact carbone des constructions. Depuis le vote du préavis 88, la Municipalité a démarré des travaux pour la réalisation d'un bilan carbone approfondi au niveau du territoire et de l'administration. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année. La Municipalité est consciente de l'impact carbone du secteur de la construction, le bâti est le plus important facteur, suivi par la mobilité. L'impact est grand, à la fois pour la construction et la rénovation. La Municipalité reconnaît l'importance du choix des matériaux de construction, afin de réduire le bilan carbone du bâti. A titre d'illustration, il signale l'usage rationnel du béton et du fer, ainsi que l'utilisation de matériaux de construction moins énergivores font partie des pistes à explorer. La construction du futur complexe sportif de Colovray en bois d'origine locale et régionale est la preuve de cette prise de conscience. Pour ce qui est de la marge d'action directe, à savoir des bâtiments communaux, la Municipalité s'est engagée depuis longtemps dans une démarche volontariste pour les différentes constructions ou rénovations notamment en visant le complément Eco du label

Minergie, ou Minergie B, qui favorise, entre autres, l'utilisation d'éléments de construction recyclés et de produits labélisés. La Municipalité entend continuer dans cette voie et vise l'exemplarité de son parc bâti communal. En ce qui concerne les bâtiments privés, les moyens d'action en matière de police des constructions sont relativement limités et font l'objet d'une réflexion plus approfondie du Service du territoire dans le cadre du Plan directeur communal.

M. le Syndic signale que la Municipalité souhaite informer ce soir le Conseil communal des démarches menées par la Cour des comptes. Les résultats et conclusions de leurs « démarches d'investigations préalables » sont normalement strictement confidentielles. Néanmoins, au vu de la publicité regrettable donnée à l'un des signalements, ils ont été exceptionnellement autorisés à informer le Conseil des éléments suivants, qu'il lit mot pour mot : « Le 18 avril 2022, la Cour des comptes a reçu un signalement anonyme au sujet de la bonne gestion de l'argent public des services de l'administration générale et ressources humaines de la Ville de Nyon. Le 8 novembre, elle a également reçu un signalement issu d'un groupement intitulé « Nyon Autrement », qui faisait part de « graves dysfonctionnements et défauts de gouvernance à la commune de Nyon depuis une longue période »; ce courrier faisait état de manquements aux principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Au vu de la teneur des signalements, la Cour a décidé de mener des démarches exploratoires et désigné pour ce faire une équipe d'investigation. Sur la base des constats établis, la Cour a décidé de ne pas lancer d'audit spécifique, mais d'inscrire le thème des ressources humaines à l'agenda de ses futurs audits (généraux, au niveau de l'ensemble du Canton). La Cour ne publie pas les résultats de ses investigations ni les conclusions auxquelles elle aboutit à l'issue de ses démarches exploratoires. » Sereine vis-à-vis de cette démarche, la Municipalité salue tout de même, mais sans surprise, sa clôture. Aucune communication supplémentaire ne sera effectuée à ce sujet.

6. *Assermentations*

M. le 1^{er} Vice-Président procède à l'assermentation de M. David WEAVER, UDC et de M. Raphaël DUNANT, VERTS, et leur souhaite la bienvenue.

7. *Elections dans diverses commissions permanentes*

A la PNR (Police Nyon Région), Mme Chloé BESSE présente la candidature de M. Sacha VUADENS, en remplacement de Mme Justine DAVERIO. Il est élu à l'unanimité.

A la COGES, M. Alexander FEDERAU présente la candidature de M. Joël VETTER en remplacement de M. Pierre PATELLI. Il est élu à l'unanimité.

A la commission des pétitions, M. Alexander FEDERAU présente la candidature de Mme Armelle DUPASQUIER en remplacement de M. Pierre PATELLI. Elle est élue à l'unanimité.

A la commission de recours en matière de taxes et d'impôts, M. Alexander FEDERAU présente la candidature de Mme Armelle DUPASQUIER en remplacement de M. Pierre PATELLI. Elle est élue à l'unanimité.

A la CISEN, M. Alexander FEDERAU présente la candidature de M. Sébastien DELAHAYE en remplacement de Mme Tania CAYROL. Il est élu à l'unanimité. Toutefois, s'agissant d'une commission municipale, l'information est transmise à la Municipalité.

M. le Président Marco CARENZA étant arrivé dans l'intervalle, il s'excuse pour son retard dû à une urgence professionnelle et prend la présidence à la place de M. le 1^{er} Vice-Président Vincent BUCCINO qu'il remercie d'avoir assuré l'intérim.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. *Rapport de commission – Préavis N° 2022/79*
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? » - Principes directeurs pour la transition numérique - Demande de crédit de CHF 90'000.- (TTC) pour l'établissement de la stratégie de transition numérique communale.

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT a lu attentivement ce rapport et remercie son auteur pour les indications qu'il contient. Il voit qu'il est notamment demandé que la Municipalité prenne de la hauteur en réalisant une vraie stratégie numérique comme étape préalable à l'élaboration d'un plan de transition numérique. Il souhaite dire, très simplement, qu'ils n'ont pas les compétences pour répondre à ce postulat. Raison pour laquelle ils ont demandé un montant pour un mandat, qu'ils ont sollicité comme mandataire celui qui a fait le même travail pour la ville de Lausanne, et que, il ne se fait aucune illusion sur le résultat du vote, avec une commission unanime, avec autant d'expertise, mais aussi avec des attentes paradoxales. Pour être franc, il ne sait plus quoi faire. Quand ils viennent avec un projet pour la sécurité informatique, on leur dit qu'il faut d'abord une stratégie. Quand ils viennent avec une ébauche de stratégie, on leur dit qu'il faut d'abord de la sécurité, de la protection des données. Honnêtement, renvoyer à la Municipalité, cela signifie refuser et il ne sait pas ce qu'ils vont faire avec. S'ils n'ont pas les moyens de se faire accompagner de quelqu'un de compétent pour les aider à élaborer cette stratégie, ils ne seront pas capables de le faire, ils n'ont pas les compétences pour répondre à un postulat tel qu'il a été présenté. Il souhaite que les Conseillers prennent la peine de relire le postulat et de lire la réponse faite. De plus, la commission refuse de prendre acte des axes principaux qui semblent quand même élémentaires. La Municipalité a une vision par rapport au rôle de l'informatique, ils ont des compétences dans le domaine, car cela fonctionne bien, ils font le mieux possible malgré le fait qu'ils n'ont que la moitié des moyens prévus pour la sécurité. Dans ce cas, ils ne sont pas capables de répondre sans une aide extérieure. En cas de refus, cela signifie refuser de donner de l'aide et il ne voit pas comment, ni quand ils pourraient revenir avec un nouveau document. Il invite le Conseil, malgré l'avis unanime de la commission, de voter le préavis tel qu'il a été déposé, même s'il ne se fait pas beaucoup d'illusions, mais reste optimiste.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES a écouté attentivement M. le Syndic par rapport à son message. Il croit qu'aujourd'hui, si la Municipalité peut prétendre être experte en tout, elle n'a certainement pas à devoir solliciter aussi souvent des mandataires externes pour réaliser certains projets. Il rappelle simplement que lorsqu'ils ont élaboré un certain nombre de questions, il est revenu devant la commission avec un montant qui avoisine les CHF 350'000.-. La commission a estimé que la nécessité d'être accompagné était élémentaire, ce qui figure dans le rapport, et qu'elle n'avait pas les compétences d'amender pour un tel montant alors que le rapport-préavis de départ était d'un montant de moins de CHF 100'000.-. La nécessité d'être accompagné est une évidence absolue, de ne pas avoir les compétences au sein de la ville est tout à fait compréhensible étant donné qu'il s'agit d'un domaine complexe et s'entourer de professionnels qui savent faire ce travail paraît une évidence.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT entend bien ce que le postulant dit. Il dit simplement que, même pour rédiger le préavis qui irait dans son sens et pour imaginer qu'une commission puisse répondre favorablement au montant qu'ils demanderaient, il leur faut de l'aide. Ils ne sont pas capables, en l'état actuel, sans un soutien, de rédiger le préavis qu'il attend. Il y a des attentes tellement fortes, tellement spécifiques et parfois paradoxales. Dans la même commission, des gens demandent d'avoir des facilités dans un domaine qui sont à l'opposé de ce que d'autres demandent par rapport à la protection des données. Certains voudraient qu'il existe un compte citoyen, cela signifie que dans ce compte tout est inscrit et il n'est pas nécessaire, chaque fois de redonner nom, prénom, date de naissance, lieu d'origine, etc. et d'autres voudraient qu'il y ait une protection des données absolues et que l'administration ne puisse pas avoir

connaissance de ces points. C'est à peine caricatural. Honnêtement, il répète qu'il ne sait pas comment faire. S'il n'y a pas de soutien, il pense qu'ils ne seront pas capables de faire un préavis qui réponde à une commission qui a autant d'experts. L'informatique est un enfer, c'est impossible de trouver une manière d'avoir l'écoute d'une commission. S'ils disent qu'ils ne savent pas, ils passent pour des incapables, s'ils essaient de faire quelque chose, de toute façon, ils ne savent rien par rapport à tout ce que les membres de la commission connaissent. Il avoue humblement qu'ils ont les compétences pour faire fonctionner le système informatique et assurer la sécurité minimum, mais ils n'ont pas les compétences pour définir une stratégie. Il rappelle que même la ville de Lausanne a demandé à un mandataire externe de faire ce travail. Il ne sait pas comment aller plus loin dans la démarche sans un montant qui permettrait de solliciter un mandataire.

M. Sacha SOLDINI n'est absolument pas un spécialiste de ce domaine très pointu. Il y a un volet politique dans la sécurité informatique, un volet financier et un volet technique, volet maîtrisé par aucune personne présente. Il constate être devant un blocage, comme l'a soulevé M. le Syndic. Le dernier blocage qu'il y a eu au sein de ce Conseil était concernant l'EVAM et l'accueil des requérants d'asile. Un groupe de travail interpartis avait été constitué pour ébaucher la vision future que le Conseil aimerait avoir sur cette problématique. Il enjoint la Municipalité à faire de même pour la sécurité informatique, sonder les partis politiques pour pouvoir trouver un compromis entre la Municipalité et des délégués de chaque parti qui puissent ensuite fédérer leurs partis respectifs pour pouvoir avancer dans ce dossier.

Mme Chiara MONTECCHIO a participé à la commission et intervient pour répondre à M. le Syndic. Effectivement, la situation n'est pas aisée, ni d'un côté, ni de l'autre, et pourquoi pas un groupe de travail. La commission a relevé que l'on ne peut pas emprunter la stratégie d'une autre ville ou copier la stratégie qui vient d'un consultant extérieur. En fait, faire une stratégie est vraiment une démarche politique qui vient avant la technique qui, elle, vient tout à la fin. Techniquement, presque tout est possible, ce n'est pas le souci. La question est qu'ils souhaitent qu'il y ait une vraie démarche qui soit faite pour arriver à la stratégie. Tout le monde veut avoir un accès personnalisé, c'est un devoir sur les données, mais protégé aussi. Il y a les deux aspects, ce n'est pas un en contradiction de l'autre. La commission souhaite une approche un peu plus large et donner plus de moyens pour arriver à cette stratégie, car c'est là que c'est important et non la réalisation technique. La question est de se poser les bonnes questions au début et c'est pour cela que la commission a pensé que ce montant de CHF 90'000.- n'est pas suffisant. En même temps, ils ne voulaient pas donner un chèque en blanc de trois fois plus qui n'aurait pas fait de sens avec le rapport-préavis tel quel. La commission l'invite à revoir le préavis, à repenser la démarche et à demander les montants nécessaires pour arriver à réaliser cette stratégie avec une aide extérieure, cela, ils l'ont bien compris.

M. Pierre GIRARD a une approche plus technique et financière. Il a compris que M. le Syndic avait besoin d'argent pour pouvoir rédiger un préavis et arriver avec une stratégie. Il lui suggère d'utiliser, dans le budget, les honoraires et frais d'études qui sont à disposition pour l'informatique, dépenser un peu plus et revenir avec un crédit supplémentaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 57 non, 6 oui et 24 abstentions :

1. de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 2022/79 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? » ;
2. de ne pas prendre acte des sept principes directeurs définis par la Municipalité représentant le cadre de la transition numérique nyonnaise :
 - a. inclusion et accompagnement ;
 - b. durabilité et qualité de vie;
 - c. sûreté et transparence ;
 - d. innovation participative ;
 - e. simplicité, efficacité, et immédiateté ;
 - f. réutilisation, standardisation et collaboration ;

- g. intégration et paysage ;
- 3. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 90'000.- (TTC) pour l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie numérique communale « eNyon 2030 » ;
- 4. de ne pas porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

9. Rapport de commission – Préavis N° 2022/85
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marius Diserens et consorts intitulé « Pour que Nyon rejoigne le Rainbow Cities Network et renforce sa politique de luttes contre les violences à l'égard des personnes LGBTIQ+ ».

Rapporteur : M. Vincent BUCCINO

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre VUILLE dépose un amendement concernant ce préavis qui est : « le point 2 des décisions est supprimé ».

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Pierre PATELLI souhaite avoir une explication, car il a l'impression que si l'on supprime le point 2, le préavis n'a plus de sens.

M. Jean-Pierre VUILLE explique que tout le monde connaît les problèmes de discrimination qui n'atteignent pas seulement les personnes LGBTIQ+ et il ne voit pas pourquoi la commune dépenserait CHF 30'000.- pour une étude qui n'apportera rien de plus que ce que l'on sait déjà. Le postulant demande d'étudier l'opportunité d'intégrer le RCN et une des questions sera de savoir si Nyon peut être à l'aune des 29 villes citées par le postulat, comme les villes de Mexico, et en Suisse Genève, Berne et Zürich. Cela demande aussi qu'un, ou plusieurs employés, gèrent cette problématique. Si chaque entité ethnique communautaire religieuse voulait avoir son propre réseau international, l'administration communale ne suffira pas. Pour des problèmes de discrimination, il y a la possibilité de porter plainte à la police. Il est contre toute sorte de discrimination, bien entendu.

M. le Président appelle l'assemblée à un débat apaisé, même s'il peut être émotionnel.

M. Marius DISERENS, comme il l'a expliqué à M. Vuille très aimablement par mail dans les échanges de commission, on traite là des thématiques LGBTIQ+ car il l'a déposé. En l'occurrence, Mme Iithyia Gennai a déposé un postulat par rapport au racisme qui sera traité par la suite. Le but d'un tel postulat, n'est pas forcément de séparer, faire une technique de saucisson et de faire régner les minorités sur la ville de Nyon, bien au contraire, mais de leur permettre de vivre en sécurité dans cette ville, de permettre à la ville d'être aussi inclusive, ouverte à la diversité. On parle de +/- 13% de personnes concernées sur 24'000 personnes. Il se réjouit de voir si tous ces postulats, par rapport aux autres discriminations, lui tiennent tant à cœur. Les débats ont été très sains et positifs au sein de la commission et il en était ravi. Ce postulat, bien entendu, lui tient à cœur et il trouve absurde d'enlever les CHF 30'000.- et ne voit pas pourquoi voter sur un tel amendement. Il invite, bien entendu, le Conseil à le refuser. Par rapport au dépôt de plainte, il invite M. Vuille à essayer d'aller porter plainte, il l'a fait à de nombreuses reprises et il est toujours dans l'attente des jugements, aucun n'a été fait. C'est assez difficile pour les personnes concernées et il trouve navrant d'avoir un débat comme celui-ci ce soir.

M. Alexander FEDERAU, de manière plus sobre, ne comprend pas le sens de cet amendement. S'il est contre le préavis, il lui suffit de voter non. Il appelle le Conseil à refuser l'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 48 non, 27 oui et 12 abstentions.

La discussion sur le rapport-préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui, 9 non et 10 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/85 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marius Diserens et consorts intitulé « Pour que Nyon rejoigne le Rainbow Cities Network et renforce sa politique de luttes contre les violences à l'égard des personnes LGBTIQ+ » ;
2. d'octroyer un montant de CHF 30'000.- sur le compte n° 710.3185.00 - *Honoraires, frais d'études*, sur l'exercice 2023 afin que soit réalisée une étude sur l'égalité hommes-femmes et sur le respect des genres au sein de l'administration communale ainsi que sur les prestations qu'elle propose et/ou soutient. Cette étude aura pour objectif d'élaborer une politique de l'égalité avec un plan d'actions prenant en compte les spécificités LGBTIQ+ et permettre de positionner la Ville de Nyon comme une cité inclusive et non discriminante.

**10. *Rapport de commission – Préavis N° 2023/89*
*Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ariane Schwab Hug et consorts intitulé « Favorisons la transition vers une alimentation plus durable dans la restauration collective des crèches et cantines scolaires à Nyon ! »***

Rapportrice : Mme Ilithya GENNAI

Mme Brigitte PEREZ relève que cela fait plusieurs fois que le sujet d'une alimentation durable est traité devant le Conseil alors qu'il avait déjà refusé de légiférer sur le domaine et d'obliger d'avoir 50% de repas végétariens dans les écoles. Par ailleurs, demander que la Municipalité étudie l'octroi d'un mandat à un prestataire artisanal ne lui paraît pas une bonne solution, ce prestataire ne pouvant sûrement pas assumer les exigences et la force de frappe que nécessite la gestion de tous les repas que la ville assume dans ses cantines scolaires et ceci, à des coûts qui sont supportables pour les familles. Traiter régulièrement au Conseil de ce sujet, alors que la Municipalité est déjà sensible à cette problématique et prend des actions dans le sens d'une alimentation diversifiée, entraîne des coûts dont elle espère qu'ils pourront faire l'économie à l'avenir.

M. John SANTANTONIOU était dans la commission et fait observer que ce préavis décrit une situation qui existe et qui a bien été expliquée par la Municipalité. Il n'y a rien de nouveau et le sujet aurait pu être traité comme une interpellation. Ils ont pris du temps, débattu pendant deux mois par email et beaucoup de points ont été exprimés qui ne figurent pas dans le rapport. Premièrement, il trouve le préavis inutile car des mesures sont déjà appliquées et deuxièmement, il demande d'inclure tous les points relevés par les Conseillers présents ou par mail.

Mme Ilithya GENNAI fait remarquer que, dans les échanges d'emails, il était le premier à répondre qu'il signait le rapport, rien d'autre, sans donner d'argument. C'est la même chose avec M. Vuille qui signe le rapport puis retourne sa veste alors que le rapport n'a pas changé.

M. Michael SAUERLAENDER n'a pas 15 ans de Conseil, mais a déjà vu ce genre de postulat passer deux ou trois fois. Il a même eu le plaisir de participer une fois au débat, la discussion était très constructive, c'était il y a 18 mois environ. Il avait appris que la commune fait déjà un grand travail, qu'Eldora a déjà le mandat de faire du local, de faire attention à l'origine et éviter que les aliments viennent de l'autre bout du monde, de faire du durable, d'offrir du végétarien pour ceux qui le souhaitent tous les jours, d'offrir un choix, une diversité et quelque chose de sain aux enfants qui ont la chance d'être alimentés de cette façon. Eldora est un grand prestataire qui fait un travail avec tous les labels reconnus et il ne peut qu'abonder dans le sens des commentaires de certains de ses collègues, refaire une étude, refaire une commission et

redonner du travail à la Municipalité sans cesse pour étudier la même chose, il pense que l'on utilise l'argent du contribuable d'une manière qui pourrait être attribuée à des choses plus utiles, surtout dans une époque où des personnes sont dans le besoin, cet argent pourrait être mieux utilisé.

M. Jean-Pierre VUILLE connaît bien le problème des cantines scolaires et il est d'accord que le prestataire de service a un très bon niveau, il fait très bien son travail. Il était d'accord avec le rapport-préavis jusqu'à que le rapport de la commission soit fait dans lequel il voit que, comme l'ont dit ses collègues, que le sujet va revenir par un postulat ou autre chose jusqu'à ce que les enfants deviennent tous végétariens. Il ne veut pas imposer ces choses aux élèves.

M. John SANTANTONIOU fait remarquer qu'il a fait plusieurs commentaires, mais il ne parle pas que de lui. Il estime qu'il faut rapporter tous les commentaires faits par les commissaires. Certaines remarques n'ont pas été mises dans le rapport, d'une manière générale. Il n'y a pas de problème sur le fond, mais sur la forme.

Mme Jacqueline NAEPFLIN KARLEN fait remarquer que certains points n'ont, certes, pas été mis dans le rapport, mais à aucun moment, il n'est fait mention d'imposer quoi que ce soit en termes d'alimentation végétarienne. Le but du postulat était de sensibiliser les parents, de faire connaître les possibilités pour ceux qui ne les connaissent pas encore. Il n'a jamais été question de remplacer l'animal par du végétal entièrement. A un moment donné, dans ces échanges, il y a eu une confusion entre la volonté du postulat et du rapport en interprétant la volonté d'imposer quelque chose.

Mme Ariane SCHWAB HUG répète ce que vient de dire Mme Naepflin Karlen, à savoir qu'il ne s'agit absolument pas de rendre tout le monde végétarien, ni les enfants, ni la population de Nyon, ce n'est pas du tout l'objectif. Elle est dans le domaine de la santé et il s'agit surtout d'appliquer les recommandations actuelles de nutrition pour les enfants et pour les adultes qui sont, heureusement, en phase avec les enjeux climatiques. Elle rassure le Conseil en répétant qu'il ne s'agit pas de rendre tout le monde végétarien. Elle a constaté que c'est un débat qui anime beaucoup de patients. Il y a eu beaucoup de confusion et, effectivement, un certain nombre de malentendus, ce qui est dommage. Elle est à l'origine du postulat et ce n'était pas sa volonté.

M. Alexander FEDERAU reconnaît que le débat a déjà eu lieu plusieurs fois, avec plusieurs postulats sur l'alimentation et déjà, lors du précédent postulat, des termes liberticides avaient été employés concernant la volonté d'imposer, par le postulat, une alimentation végétarienne. Cela n'a jamais été le cas, c'est l'ouverture à la diversité et sensibilisation à ce type d'alimentation. A aucun moment, ils ont dit que dans les cantines l'alimentation devait être végétarienne ou végane. Les termes sont un peu forts, par rapport à ce qui est proposé dans le postulat.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER a entendu, à droite, que cela aurait un coût. Le rapport de la commission fait suite au rapport-préavis dans lequel, au point 3 « Incidences financières » il est indiqué « Aucune ». Elle trouve important de le relever.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ souligne que, si la Municipalité s'est fendue d'un rapport, c'est que le Conseil a accepté ce postulat. A l'avenir ce sera peut-être plus clair si le Conseil accepte ou refuse un postulat, mais du moment où il a été accepté, il est du devoir de la Municipalité de répondre. Ils l'ont fait du mieux qu'ils pouvaient, pour susciter les discussions qui ont été riches et intéressantes lors de la commission à propos de l'alimentation des UAPE et cantines scolaires. C'est un monde souvent méconnu, que M. Jean-Pierre Vuille connaît bien. On ne fait pas à manger de la même manière dans une cuisine de production pour 500 repas par jour, que dans sa cuisine pour quatre ou dix personnes. La discussion était intéressante et a fait connaître le cadre. Au début, Eldora suscitait beaucoup de questions, interrogations, mais à l'heure actuelle, il y a plutôt une forte adhésion à ce prestataire qui collabore extrêmement bien avec la ville. Il y a certes un petit côté « industriel », il n'épluche pas les carottes tous les jours pour faire à manger pour 500 repas. De plus, dans les UAPE, il y a des consignes et un suivi très strict par rapport à l'hygiène et ce qui est servi. Elle rappelle que le Conseil vote sur les conclusions du rapport-préavis et non sur les vœux. De savoir si le rapport-préavis est utile

ou non, c'est du ressort du Conseil, mais du moment où il a été envoyé à la Municipalité, elle a trouvé intéressant de discuter autour de ce thème, plutôt constructif, et contribuer à une alimentation saine et durable, la meilleure qui soit pour les enfants, tout en gardant un prix abordable pour les familles, même les plus défavorisées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 66 oui, 16 non et 5 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/89 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ariane Schwab Hug et consorts intitulé « Favorisons la transition vers une alimentation plus durable dans la restauration collective des crèches et cantines scolaires à Nyon ! »

**11. Rapport de commission – Préavis N° 20203/92
Parc de véhicules communaux : stratégie de renouvellement et d'acquisition - Demande de crédit de CHF 7'195'467.— TTC pour le remplacement et l'acquisition de véhicules pour les différents services de la Ville.**

Rapporteur : M. Daniel GROSJEAN

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN est interpellé, car dans une entreprise, les investissements ne sont pas faits de cette manière. Le leasing est utilisé et il pense que c'est une très bonne solution qui permet d'étaler les investissements, alors que dans ce cas, on va dépenser CHF 7 millions et dans trois ou cinq ans, il faudra à nouveau dépenser une somme pareille. Il ne comprend pas très bien cette approche et pense que ce serait mieux de faire des leasings qui permettraient de profiter de cet investissement sur la durée. Si on utilise les véhicules différemment, on arrive à ce que ce soit moins coûteux.

Mme la Municipale Roxane FARAUT entend les propos de M. Perrin et l'encourage à lire le rapport, puisque cette question du leasing a été extrêmement débattue au sein de la commission. Ils ont fourni des renseignements très précis assistés de leur mandataire et du Service des finances de la ville. Il se trouve qu'aucune commune, ni aucun canton ne font de leasings pour leurs véhicules, mais les acquièrent. Il n'y a pas de bénéfice à contracter des leasings. Ils n'ont pas des flottes de quatre-vingt berlines où un leasing serait intéressant. Ce sont des véhicules métier qui sont adaptés au sein des ateliers mécaniques. Au moment de rendre le véhicule à la fin du leasing, ils auraient des pénalités qui seraient trop difficiles à assumer. Elle l'encourage à lire l'entier des explications que le Service des finances et le mandataire ont apportées à la commission.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 4 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 7'195'467.— TTC à la Municipalité pour procéder au remplacement et à l'acquisition de véhicules de service de 2022 à 2024.
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

**12. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2023/94
Projet d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de la ville grâce au remplacement d'un hectare de lauriers et thuyas - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 750'000.— TTC - Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 75'000.— TTC pour la mise en place d'une subvention adressée aux propriétaires privé-e-s.**

Rapportrices : Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de minorité
Mme Marina ALBERTI pour le rapport de majorité

M. le Président va procéder par étape. Il constate que les deux rapports proposent d'amender le troisième point des décisions de façon identique, ce qui sera débattu en premier. Ensuite, une fois discuté et voté le point 3, il passera à l'amendement proposé par le rapport de minorité qui modifie le montant du crédit au point 1 des conclusions.

La discussion sur l'amendement relatif au point 3 des conclusions est ouverte. Celui-ci propose d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- TTC pour les exercices 2023 à 2026 uniquement.

M. le Municipal Pierre WAHLEN informe le Conseil que la Municipalité approuve également cet amendement. Cela permettra, à la fin de la législature, de faire le bilan de cette action pour voir si cela a rencontré le succès escompté et savoir si cela doit être renouvelé dans le montant demandé, s'il faut l'augmenter ou le diminuer. Ils abondent dans le sens de cet amendement proposé par les deux rapports.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité.

M. le Président passe à l'amendement proposé par la minorité de la commission qui diminue le montant accordé au point 1 des conclusions de CHF 231'000.- pour le porter à CHF 519'000.- TTC selon le décompte qui figure dans le rapport.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme Armelle DUPASQUIER assiste, depuis sa naissance, à des demi-décisions dans bien des domaines. On minimise la situation, on trouve qu'on en fait assez, on coupe des budgets sur les lignes qui paraissent surdimensionnées au détriment de l'environnement et des espèces formant de précieux écosystèmes. Puis, on arrive au point de non-retour, on constate que c'est trop tard et on refait la même chose. Aujourd'hui, la minorité de la commission propose de tailler dans des montants nécessaires face à une situation d'extrême urgence. Elle a été ravie d'apprendre que la minorité de la commission n'était pas composée de climatosceptiques, cependant, il ne faut pas être sceptique, non plus, face à la situation d'extinction de masse que nous vivons. Les changements climatiques, la dégradation des habitats, l'urbanisation intensive et le combat face à des espèces invasives, dont il est sujet aujourd'hui, sont autant de pression sur nos espèces indigènes. Les lauriers envahissent nos villes, nos forêts, ils sont le symbole des espèces invasives et de leurs répercussions multiples. Son parti n'est pas le seul à avoir inscrit l'écologie comme thème important dans son programme. Elle en appelle à l'engagement politique, à l'engagement vers les générations futures et elle encourage le Conseil à prendre une décision entière en acceptant ce préavis. Elle en profite pour demander le vote nominal sur ce point.

Mme Valérie MAUSNER LEGER invite également le Conseil à refuser l'amendement. Elle apprécie qu'il ait été détaillé, mais n'arrive pas au même total, mais c'est un détail. Elle a, par contre, vu dans l'amendement, que la création de bassins et de zones humides n'est pas de première urgence. Ce n'est pas ce qui est dit sur la biodiversité. On dit que la création de bassins et zones humides sont de première urgence. Elle précise, concernant le moustique tigre, qu'il a juste besoin d'une petite coupelle d'eau, donc, en fait, cela n'a rien à voir. On peut mettre des zones humides et restaurer des milieux qui ont disparu et qui sont à l'origine de la perte de papillons, d'autres insectes et de 90% de batraciens. Ensuite, on dit que l'on va avoir un souci avec le coassement des grenouilles. Elle n'est pas sûre que ce soit un gros problème. Concernant le problème de noyade, elle rappelle qu'il y a également le lac pas loin, elle n'est pas sûre non plus, que ce soit un problème. Pour en revenir à la biodiversité, c'est vraiment un sujet compliqué. Comme tout ce qui est simple est faux, et tout ce qui n'est pas simple est incompréhensible, il faut admettre qu'on ne comprend rien, à moins d'être scientifique. Des scientifiques étaient présents il y a une heure et ils ont dit qu'il y avait un souci majeur, au moins celui du réchauffement climatique. Grâce à la pollinisation et grâce à un certain nombre

d'insectes, nous mangeons. En n'ayant plus ces insectes qui pollinisent et permettent de manger des fruits notamment, on ne va plus manger. Il y a lieu, pour cette affaire, et, même si ce n'est pas lié aux thuyas et aux laurèlles, de remettre de la petite faune, restaurer la biodiversité, c'est urgent. Elle appelle, évidemment, à refuser cet amendement.

Mme Caroline BORDIER a contacté la Direction générale de l'environnement, M. Romain Savary, collaborateur scientifique, lui a répondu. Il lui a envoyé, vendredi dernier, la réponse suivante : « en ce qui concerne les mesures de lutte, pour ce qui est des laurèlles, vu l'étendue du problème, seul l'endiguement sur les parcelles privées sera très probablement exigé pour ce qui est des jardins. L'éradication des jardins privés n'étant pas réaliste dans un court terme, cela pourrait causer plus de mal que de bien : pose de clôtures plutôt que de végétaux, contamination par la mauvaise élimination du matériel en jetant les laurèlles à la déchèterie qui part en compost et les graines germent. » Il mentionne également qu'il existe des subventions pour le remplacement des haies de laurèlles par des haies indigènes et que cette solution est, pour l'instant, préférée. Il est donc important de communiquer largement aux administrés d'une commune les possibilités de cette subvention. La coordination pour cette subvention est donnée à la commune et des communes ont même proposé de faire un tous-ménages pour annoncer celle-ci. Au vu des finances déficitaires de la ville et connaissant les grands projets qui nous attendent et qui sont très excitants, elle trouve qu'en plus, fournir des subventions nyonnaises fait double emploi. En ce qui concerne les forêts, M. Savary dit que sur les parcelles privées, les laurèlles devront très probablement être éliminées pour éviter la contamination d'autres parcelles et que cette responsabilité reviendra au propriétaire de la parcelle. Pour les thuyas, l'espèce n'est pas considérée comme envahissante, bien qu'elle ait très peu d'avantages pour la biodiversité. M. Savary suggère de remplacer ces haies par des espèces indigènes, à savoir que dans le document édité par le Canton, une haie atteint sa taille définitive après 4 à 8 ans et que parmi les arbustes proposés par le Canton pour remplacer les laurèlles, il existe beaucoup de variétés, mais seules deux gardent leurs feuilles, le houx et le buis qui poussent très lentement. Elle pense qu'il ne faut pas se leurrer, les gens vont peut-être arracher leurs laurèlles, mais ils vont mettre des murs ou palissades. Elle pense que c'est un autogoal. Enfin, concernant la biodiversité en ville, il faut se souvenir que d'attirer des grenouilles et petits animaux en ville, ces bêtes se font écraser, car elles ne vivent pas dans la ville.

Mme Alexia SEGUY souhaite transmettre un message de M. Alexandre Dupuis, membre de la commission, absent pour raisons professionnelles. M. le Président part du principe qu'il s'agit de son message. A l'heure de l'avènement de l'outil de l'intelligence artificielle ChatGPT et de l'omniprésence bienvenue de Wikipédia, il observe une tendance à l'éclosion de spécialistes de tout poil. Le remède aux maux est déjà trouvé avant même d'être allé chez le médecin. La solution d'investissements durables est déjà proposée aux financiers sans autre forme d'analyse. La proposition de la minorité de la commission relève de la même logique, avec une information partielle, une expérience lacunaire et un a priori que toute dépense pourrait être évitée. On voudrait faire croire qu'un Municipal chevronné, secondé d'un Chef de service expérimenté et efficace, proposeraient de gaspiller l'argent du contribuable sans vergogne plutôt que de proposer un plan ambitieux et élégant, corrigeant les erreurs du passé, tout en favorisant la biodiversité. Il demande d'être un peu sérieux, le rôle de miliciens et miliciennes dicte d'émettre un avis sur un préavis, pas de le remodeler à l'emporte-pièces entre la poire et le café. L'heure n'est plus au cabotinage, ni à la défiance permanente, il enjoint le Conseil à accepter le rapport de majorité validant un préavis bien ficelé, qui propose de rattraper le retard et de rendre la ville encore plus accueillante et agréable pour tous les animaux, les humains compris, et de refuser l'amendement. Elle ajoute un point en demandant quelle est la valeur financière d'un pourcent de perte de biodiversité. Avant d'évaluer un chiffre, il faudrait pouvoir avoir cette notion, ce qui est très compliqué. Elle invite également le Conseil à refuser l'amendement, car, localement, nous pouvons nous donner les moyens de corriger des erreurs, afin de protéger la biodiversité locale et c'est la responsabilité de ce Conseil.

M. Alexander FEDERAU rappelle que l'érosion rapide de la biodiversité est un problème grave et a des conséquences importantes sur le fonctionnement des écosystèmes. Les causes ne sont pas les mêmes que pour le changement climatique et les remèdes sont aussi distincts. Dans le système fédéral, les communes jouent un rôle crucial dans la protection de la biodiversité, on ne peut donc que saluer les Municipalités qui font des efforts en ce sens. Il a relevé que le rapport de minorité se voulait pragmatique. Il trouve cela très bien. Comme lui, ils

feront tout pour préserver la biodiversité. En effet, la biosphère n'est pas un « nice to have », mais la condition de notre propre survie. Avant de dire quelques mots sur les espèces envahissantes, il se demande sur quel fait s'appuie le rapport de minorité pour écrire que « la création de bassins et de zones humides n'est pas de première urgence » et qu'il faut se concentrer sur les forêts. Il rejoint les propos de Mme Mausner Léger et rappelle, qu'en Suisse, les zones humides disparaissent trois fois plus vite que les forêts, 80% des zones humides ont été perdues en un siècle, 35% depuis 1970. Cela entraîne un déclin des espèces qui y vivent, puisque la moitié d'entre elles sont en voie d'extinction. De son point de vue, il est certainement aussi important que la protection des forêts. Concernant les espèces envahissantes, leur introduction est la conséquence à la fois de la globalisation et de comportements irresponsables. On peut penser également au silure, qui, comme les thuyas, a été introduit intentionnellement, ou aux moules quagga dont on sait les dégâts qu'elles font. La lutte contre les espèces envahissantes est une lutte difficile et ingrate, mais c'est le prix à payer pour conserver une certaine diversité. Il invite le Conseil à voter ce préavis, tel que présenté par la majorité de la commission et de refuser l'amendement de la minorité.

M. Sacha SOLDINI remarque, à la lecture de ces deux rapports, que la majorité et la minorité de la commission sont d'accord sur le fait qu'il faut agir. Les deux sont d'accord sur le fait qu'il faut remplacer les lauriers et les thuyas par des espèces indigènes, telle une haie de charmilles, comme celle abattue à la Suettaz dernièrement, mais ce qui le dérange est de venir sans cesse avec ce terme « d'extrême urgence ». Il se demande si l'on parle de minutes, de semaines, de mois et ne pense pas que l'on puisse jouer là-dessus par rapport à un remplacement de haies végétales. Comme l'a dit sa collègue Mme Caroline Bordier, cela peut être remplacé par un mur en gabions (cailloux), une barrière ou du buis qui n'est pas très intéressant au niveau de la biodiversité. La deuxième chose qui l'interpelle, est que les thuyas et les lauriers sont toujours en vente libre, comme il l'a vu récemment dans un grand garden center. Les deux parties de la commission veulent avancer, une propose de le faire d'une manière plus réfléchie, de manière plus participative, ce qui permettrait de faire économiser CHF 231'000.- d'argent du contribuable. C'est la proposition qu'il suivra et enjoint le Conseil à suivre l'amendement de la minorité de la commission.

M. Julien URFER cite M. Hugues Rubattel, ancien Chef des espaces verts, qui lui-même citait son patron lors de son apprentissage de paysagiste, dans un article de La Côte à la veille de son départ à la retraite, qui lui a dit un jour « Hugues, tu sais quel est le bon moment pour planter un arbre ? ». C'était il y a 30 ans. Les essences indigènes poussent parfois lentement, raison pour laquelle il ne faut pas attendre. Il appelle le Conseil à ne pas accepter ces amendements pour pouvoir prendre, aujourd'hui, des mesures qui auront une efficacité d'ici 10, 15, 20 ou même 30 ans.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, au vu de l'expression du visage de M. le Municipal Pierre WAHLEN, s'interroge s'il avait eu l'occasion de contacter ce collaborateur scientifique, ou, du moins, s'être concerté avec la Direction générale de l'environnement, en vue de la préparation de ce préavis.

Mme Ariane SCHWAB HUG soutient évidemment tous les arguments brillamment exposés par beaucoup de Conseillers de gauche. Elle veut juste faire réfléchir ses collègues de l'autre côté, et fait remarquer, qu'en termes financiers, plus on attend, plus cela va coûter cher. Financièrement, humainement, biologiquement, il y a donc une certaine forme d'urgence. D'un point de vue économique, cela serait bien plus malin de commencer maintenant.

M. Jean-Pierre VUILLE fait remarquer à Mme Valérie Mausner Léger que la mare qui se trouvait au gymnase de Nyon, creusée par les professeurs de biologie, a dû être déplacée côté lac, car cela faisait beaucoup trop de bruit la nuit.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que le montant des études lui paraît un peu cher, étant donné que dans le préavis, il est déjà indiqué partout où des thuyas et des lauriers sont à arracher. Il pense que l'affaire est dès lors bien comprise. Concernant les espèces envahissantes, il constate, chez lui, des lauriers énormes dont il ne sait plus quoi faire avec les fruits. C'est effectivement un problème, mais il souhaite savoir quelle est l'action de la Municipalité envers les privés, notamment lorsqu'il s'agit de nouvelles constructions et d'octroi de permis de

construire. Derrière chez lui, il y a un nouveau bâtiment, des mètres et des mètres de haies ont été plantés, pas seulement autour de la parcelle, mais également pour cloisonner celle-ci en petits morceaux, mais ce ne sont ni des lauriers, ni des espèces à feuilles caduques puisque les gens aiment bien se cacher, même en hiver. Ils ont donc choisi des lauriers du Portugal. Il n'a rien contre le Portugal, ni contre les lauriers, mais il se demande pourquoi la Municipalité, au moment de l'octroi d'un permis de construire, ne conseille-t-elle pas ou ne demande-t-elle pas de faire un certain choix sur les végétaux, si la Municipalité prend contact avec les paysagistes pour leur dire de finir leur pépinière, puis passer à autre chose. On continue de planter ces espèces plus ou moins exotiques et, peut-être que dans 20 ans, on dira qu'il faut arracher ces lauriers du Portugal. Il est pour planter des espèces indigènes, elles perdent leurs feuilles en hiver, c'est normal et il faudrait expliquer ceci aux propriétaires qui construisent et qui vont aménager l'extérieur, aux paysagistes, ce qui serait une clé pour changer la direction prise. Il pense, qu'aujourd'hui, même si on ne plante plus de lauriers ou de thuyas, on va peut-être choisir les mauvaises espèces parce qu'elles ne sont pas de chez nous.

M. le Municipal Pierre WAHLEN fait remarquer que beaucoup de choses ont été dites lors de ce débat très nourri. Il ajoute quelques éléments qui n'ont pas été évoqués. En premier, il explique que le crédit cadre donne à la Municipalité un montant qui va permettre de lancer des appels d'offres pour les mandats de prestations, les mandats d'architectes, d'ingénieurs, pour, ensuite, pour réaliser les travaux. Il a déjà eu l'occasion de le dire, systématiquement, chaque fois que cela est possible, ils font des appels d'offres pour adjudger des travaux au mieux offrant. C'est valable pour les prestations d'architectes et les travaux réalisés par les entreprises. Il rassure le Conseil que cet argent fera l'objet d'appels d'offres et les travaux seront adjudgés aux entreprises et aux mandataires les mieux offrant. Il a également été évoqué la possibilité de confier à la population l'arrachage de ces haies de lauriers. Le WWF propose des journées d'arrachage des plantes invasives. Il signale avoir pris contact avec le WWF qui a fait remarquer que, pour arracher des lauriers, il faut une pelle mécanique, ce qui ne peut pas être confié à la population, mais il faut des professionnels. Il est mentionné dans le préavis de faire appel à la population, en particulier pour faire des plantations, mais l'arrachage des lauriers ne peut pas se faire dans des ateliers participatifs. Il a également été évoqué les subventions cantonales pour l'arrachage, ce dont ils ont connaissance et qui est mentionné dans le préavis, mais il se trouve que la subvention cantonale est limitée à CHF 12'000.- par commune. Il y a un arrachage de lauriers qui a été effectué il y a quelques semaines au Gymnase de Nyon, qui a pratiquement déjà épuisé le montant disponible pour la ville de Nyon. C'est bien que le Canton fasse des efforts, mais CHF 12'000.- à l'échelle de la ville, c'est un petit détail, raison pour laquelle, ils ont proposé à travers ce préavis une subvention communale à hauteur de CHF 75'000.- pour sensibiliser la population et la convaincre d'arracher, de faire leur part de travail. Il fronçait effectivement les sourcils en écoutant Mme Bordier relater ses échanges avec la Direction générale de l'environnement. Il croit qu'il y a une confusion. Les lauriers arrachés dans les forêts ne sont pas sur des parcelles privées, mais communales. Les lauriers que l'on va arracher en ville sont sur des terrains communaux qui ne forment pas des haies pour protéger les terrains du regard des voisins. Il n'a pas bien compris, car ce qui peut apparaître comme des critiques au préavis, ne concernait pas le cœur du préavis qui veut agir sur les terrains communaux et non pas sur les parcelles privées qui bénéficieront de la subvention à hauteur de CHF 75'000.- par année. Concernant la vente de lauriers, il signale que l'on ne pourra plus en vendre, à partir du moment où le règlement d'application de la nouvelle loi sur le patrimoine naturel et paysager, adoptée par le Grand Conseil et en vigueur depuis 1^{er} janvier, sera mis en œuvre. L'interdiction sera prononcée dans quelques mois. Il enchaîne, en réponse à M. Colomb, au sujet des permis de construire, qui sera évoqué dans la discussion à propos du patrimoine arboré. Désormais, il sera interdit de vendre et planter des lauriers, comme il vient de le dire et précise qu'ils ont édité, il y a quelques années, des fiches qui permettent de faire toute une série d'aménagements en faveur de la biodiversité qui sont disponibles pour l'ensemble des constructeurs et qui font une série de recommandations, mais qui ne peuvent pas avoir de caractère contraignant. C'est au bon vouloir des constructeurs. Cela demande de faire de la sensibilisation de tous les acteurs qui s'occupent de ce domaine. Il a encore été évoqué par les uns et les autres que l'effondrement de la biodiversité, contrairement au climat, a pour lui, d'être silencieux et quasiment invisible. Cela a été rappelé plus tôt par M. Moeschler, cela touche principalement la biomasse, c'est-à-dire les insectes qui sont à l'origine de la chaîne alimentaire et cette mort est silencieuse et invisible, mais ce n'est pas pour autant qu'elle n'existe pas. Ils n'ont pas, avec ce préavis, la prétention de renverser complètement cet

inquiétant phénomène, mais simplement d'apporter la contribution de la ville de Nyon, dans la mesure de ses moyens, et ce ne sont pas des dépenses pharaoniques. Ces CHF 750'000.- représentent dix fois moins que le préavis des véhicules qui vient d'être voté sans sourciller, à la parfaite unanimité du Conseil. Cela permettra d'enrayer cet effondrement qui est terrible et dont on se rendra compte dans quelques années des conséquences, y compris sur l'homme. Cela permet aussi de faire que la ville est exemplaire, et que dans ce mouvement d'exemplarité, elle pourrait entraîner, avec elle, les propriétaires privés à en faire de même, ce qui est absolument nécessaire. Il remercie le Conseil de refuser l'amendement proposé par la minorité et d'accepter le préavis tel que la Municipalité l'a déposé.

Mme Béatrice ENGGIST souhaite lui répondre au sujet du WWF. Il se trouve qu'un collègue de la commission, M. Dupuis, est arrivé en disant qu'il avait des courbatures partout, car il avait passé le week-end, avec son fils, sous la houlette du WWF, à arracher des lauriers. Bien entendu, il ne s'agit pas d'arracher des lauriers qui ont dix ans, mais elle présume que c'est dans une forêt pour arracher des petites lauriers, comme on en trouve à Nyon à certains endroits. La commune étant friande de démarches participatives, cela pourrait être possible d'organiser ce genre de choses.

La parole sur cet amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 20 personnes soutiennent le vote nominal demandé par Mme Armelle DUPASQUIER (*en annexe*).

Au vote nominal, l'amendement est refusé par 43 non, 42 oui et 2 abstentions.

La discussion générale finale sur le préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 10 non et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.— TTC pour financer le remplacement d'un hectare de haies, massifs et plants isolés de lauriers et de thuyas par des aménagements favorables à la biodiversité, et son monitoring, sur le domaine communal ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.— TTC pour les exercices 2023 à 2026 sur le nouveau compte N° 440.36xx – *Subventionnement biodiversité* (à créer), afin de financer le subventionnement du remplacement des haies d'espèces exotiques envahissantes ou non favorables à la biodiversité sur terrains privés, ainsi que les mesures d'aménagement en faveur de la biodiversité.

13. Rapport de commission – Préavis N° 2023/97
Protection et promotion pour le renforcement du patrimoine arboré - Règlement sur l'utilisation du fonds communal de compensation des arbres - Demande d'un crédit de CHF 185'000.— TTC pour des études et mesures de sensibilisation - Création d'un poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au Service de l'environnement - Réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Plan canopée ».

Rapporteuse : Mme Béatrice ENGGIST

Mme Laure DAMTSAS pense qu'il n'y a aucune raison que le poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au sein du Service de l'environnement soit voté ce soir dans un préavis ad hoc. Ce poste s'inscrit, en effet, dans les effectifs courants de la ville. Ce travail, effectué auparavant par le Chef de service, M. Rubattel, est assuré par le service, comme

indiqué dans le rapport aujourd'hui. La Municipalité a expliqué que les 19 EPT demandés dans le préavis 2023/95 s'inscrivaient dans le cadre d'un renforcement des effectifs globaux, donc examinés par la COFIN. Voilà qu'elle revient avec un poste qui répond à ce renforcement global, mais dans un préavis autre, déposé pendant la même séance. Cela n'a donc pas de sens. Si la COFIN doit examiner ces postes d'un point de vue financier, comme demandé par la Municipalité, il n'y a donc aucune raison de ne pas examiner l'ensemble de ces postes. Elle propose donc un amendement et que ce poste soit envoyé à l'examen de la COFIN dans le cadre du préavis 95. Elle souhaite supprimer le point 4 des décisions et enjoint la Municipalité à joindre la demande de poste à l'étude du préavis 95 sur la forme qu'elle souhaitera.

Suppression du point 4 soit : d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 160'000.— au budget 2023 et suivants, en augmentation des comptes N° 410.3011.00 et suivants, afin de financer la création d'un poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au sein du Service de l'environnement.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. John SANTANTONIOU est perplexe. Il ne comprend pas cet amendement pour plusieurs raisons. Premièrement, on octroie l'argent pour le programme, mais il n'y a personne pour le mettre en œuvre. Deuxièmement, il a été longtemps discuté lors de la commission et ils se sont mis d'accord pour accorder l'argent pour le programme et la personne pour le mettre en œuvre. On pourrait débattre sur le préavis en lui-même, mais sans la personne, le préavis est vide. D'autre part, il rappelle qu'une commission a travaillé dessus, a délibéré, a fait le travail de fond et il estime qu'il y a un manque de respect pour le travail effectué. Il s'interroge également car il avait été demandé que les 19 EPT soient dans un préavis ad hoc et maintenant c'est l'inverse. Il ne comprend pas et demande à la Municipalité de l'éclairer.

M. Claude FARINE ne peut qu'être d'accord avec ces propos. La commission a beaucoup travaillé, elle a écouté les représentants de la Municipalité, posé des questions, débattu, consulté le cahier des charges du profil demandé, qui est donc une demande spécifique. Elle est arrivée à la conclusion, unanime, que la création d'un poste de responsable dans ce domaine, une personne qualifiée, ayant le sens de la négociation et du compromis est indispensable. On ne demande pas un poste supplémentaire dans une situation générale, mais un poste précis pour une demande précise. L'objectif pratique, concret de ce poste est de nous mettre à l'abri d'une ville invivable, permettre de respirer en été, en un mot de développer la canopée urbaine. C'est une mesure clé pour lutter contre l'urgence climatique. Or, les propriétaires privés doivent y être associés puisque 75% des surfaces urbaines de la ville sont en mains privées. Concrètement, il s'agit d'agir sur deux axes principalement. Tout d'abord, répondre à la quarantaine de demandes d'abattages d'arbres déposées par an pour des raisons diverses, notamment en cas de projet de construction et cela n'a rien d'une sinécure. Il en a été témoin autour de chez lui, dans les deux projets actuellement en construction, les arbres qui devaient être sauvegardés ont été abattus, notamment un cèdre pleureur de l'Himalaya, espèce probablement unique à Nyon qui a été éliminé. Malgré l'engagement pris par les promoteurs, les arbres ont disparu. Il y a une belle méconnaissance chez certains constructeurs de l'importance des arbres, de leur rôle en général en ville, ce qui est très déconcertant. Il faut donc un collaborateur compétent qui pourra suivre les chantiers pas à pas et défendre certains arbres. L'idéal serait de pouvoir dialoguer avec ces constructeurs à la genèse des projets. L'autre axe de travail urgent est le recensement des arbres remarquables sur le territoire, leur suivi, mais aussi, plus largement, l'information, la sensibilisation des propriétaires, du public, de l'importance du patrimoine arboré. C'est un enjeu majeur qui s'insérera dans la démarche plus générale de végétalisation du territoire. Le fonds communal de compensation des arbres soutiendra cette démarche. En résumé, la demande qui est soumise vise un objectif clé, car l'on travaille pour les générations futures. Il ne peut donc qu'inciter le Conseil à voter ce nouveau poste.

M. Alexander FEDERAU fait remarquer que l'on a vu à, maintes reprises, que les Nyonnaises et les Nyonnais sont attachés à leur patrimoine arboré et tentent de le sauvegarder chaque fois qu'il est possible. On l'a vu aussi au sein du Conseil. On sait aussi que la canopée est insuffisante à Nyon et qu'il vaut mieux conserver un arbre de cinquante ans que de planter de jeunes arbustes. Il est donc très utile que la commune se préoccupe un peu plus de ce

patrimoine dans le but de le développer et de le préserver. La commission unanime a relevé que ce poste était nécessaire si on voulait un inventaire des arbres et que son cahier des charges était distinct. Il appelle à refuser cet amendement et par la même occasion, il demande le vote nominal.

Plus de 20 personnes soutiennent cette demande.

Mme Valérie MAUSNER LEGER revient sur le préavis 2023/95 et son entrée en matière il y a deux mois et rappelle qu'elle a posé la question de savoir si ces 19 postes étaient pour le rattrapage et s'il y aurait des préavis avec des demandes ad hoc pour des projets spécifiques. La réponse de M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS était qu'il s'agissait bien de 19 postes pour rattraper les effets de seuil et que d'autres préavis spécifiques avec des commissions ad hoc seraient déposés pour demander des ressources supplémentaires. Le processus que propose la Municipalité est bien juste, il y a un préavis ad hoc avec un EPT qui fait partie de ce préavis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il y a deux cas de figures : le cas d'un projet qui implique des ressources humaines et financières. Par le passé, ils ont souvent sous-estimé les ressources humaines nécessaires pour faire des projets. Ils avaient l'argent, mais pas les moyens humains de les faire. Soit on accepte le projet et on accepte les ressources humaines qui vont avec, soit on refuse le projet et, par conséquent, on refuse le poste qui va avec. Le préavis 95 comporte des demandes qui sont de l'ordre budgétaire pour une mise à niveau de l'effectif communal et des ressources humaines d'une manière générale dans la commune dans le cadre d'un rattrapage suite à une trop faible adaptation des ressources eu égard à l'augmentation des tâches courantes. Ce sont deux choses bien différentes et l'on ne peut pas mélanger les deux. Ils vont continuer de faire ainsi. Ils viendront avec des projets, si un projet implique des ressources financières, ils demandent l'argent qui va avec, si cela implique des ressources humaines, ils demanderont l'effectif pour accomplir ces tâches. Le Conseil peut dire oui ou non, mais il ne peut pas dire oui aux EPT et non au travail, ni le contraire. Il n'y a aucune logique à renvoyer ce sujet dans le préavis 95, par conséquent, il invite le Conseil à refuser cet amendement.

Mme Béatrice ENGGIST signale que, dans le cadre de la commission qu'elle a présidée, ce poste a été longuement discuté. Ils n'ont aucun doute sur l'utilité de ce poste qui est très important. Par contre, elle comprend très bien Mme Damtsas qui se pose la question puisqu'elle fait partie de la COFIN. Elle rappelle que les deux préavis ont été déposés en même temps et dans le cadre de la commission, ils ne se sont jamais posé la question. Pour eux, ce poste est important, que le poste soit attribué d'un côté ou de l'autre est égal, mais la question est justifiée.

Mme Laure DAMTSAS comprend que ce poste soit justifié, mais elle trouve que c'est un poste qui doit s'inscrire dans la continuité au-delà d'un projet sur un temps défini et dans ce cadre-là, il aurait dû être examiné par la COFIN.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 53 non, 25 oui et 8 abstentions (*vote en annexe*).

M. le Président passe en revue le règlement chapitre par chapitre. Comme habituellement, si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre I Dispositions générales

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.

Chapitre II Financement et gestion du fonds

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.

Chapitre III Modalités d'octroi des subventions et procédure

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.

Chapitre IV Dissolution du fonds

Mme Marina ALBERTI ne comprend pas ce que fait M. le Président. Ce dernier lui explique la procédure pour l'acceptation d'un règlement, à savoir que chaque chapitre peut être discuté.

M. Jacky COLOMB aurait apprécié d'avoir le règlement affiché à l'écran, car il n'a pas le préavis sous les yeux.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.

Chapitre V Dispositions finales

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le chapitre est accepté.

La parole n'étant pas demandée, le règlement est considéré comme accepté, sous réserve du vote final.

La discussion finale sur le préavis est ouverte.

M. John SANTANTONIOU fait remarquer que si on ne lit pas le préavis attentivement ou ses conclusions, il se peut qu'on ait l'impression que ce poste, ou ce programme, est juste pour faire un certain contrôle, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit du développement d'un programme entier. Il faut faire un comptage de tous les arbres de la ville, développer un programme à traiter comme il faut, donner des conseils à de nouveaux développements et le suivre. Il faut également donner des conseils aux jardiniers. Pour lui, le programme est nécessaire pour la ville. De plus, il signale que ce programme existe à Genève. Son point de vue est basé sur une approche du bon sens, pragmatique et pas des illusions ou hallucinations libérales. Ce n'est pas une question de point de vue politique, mais une question pratique. Ce poste est nécessaire. Ils ont passé beaucoup de temps à analyser le poste, comparer avec d'autres, etc. Tout le monde était convaincu et il invite le Conseil à voter ce préavis.

M. Jacky COLOMB souhaite parler du règlement pour la protection des arbres. Il n'est plus sûr s'il a été mis à jour et de quelle manière, concernant notamment le remplacement d'un arbre abattu par un autre arbre, qui était la règle jusqu'à aujourd'hui et qui devrait plutôt être par un nombre d'arbres équivalent à l'importance de l'arbre qui doit être abattu. Son collègue M. Claude Farine a souligné l'importance de la protection des arbres, il pense notamment à la Suettaz où on aurait pu faire beaucoup mieux. Il a également vu la construction d'un petit chemin pour la mobilité douce où on avait programmé d'en abattre trois et il a fallu toute la force de conviction de la commission pour demander de trouver une solution pour ne pas le faire. Souvent, c'est un peu la solution de facilité, lorsque l'on construit, d'abattre et mettre autre chose. Or, cela ne fonctionne plus comme ceci. Si on veut abattre un arbre, il faudrait peut-être en planter un, puis attendre 30 ans avant de l'abattre. Il pense que si le règlement n'a pas été révisé dans ce sens, il fera peut-être l'objet d'une motion, car il trouve essentiel de prendre en compte l'importance de l'arbre en question. Il l'a également dit au sujet de la passerelle Nyon-Prangins qui fait aussi des victimes au niveau des arbres.

M. Christian PERRIN rappelle qu'il existe une commission des arbres dans cette commune. Celle-ci se réunit régulièrement pour discuter des problèmes que peuvent poser les arbres et pense qu'on peut lui faire confiance, sinon cela ne sert à rien de l'avoir. Ils rencontrent régulièrement M. le Municipal pour discuter de ce genre de problèmes et notamment de savoir comment replanter des arbres à certains endroits, comment suppléer ce qui est appelé à disparaître.

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond volontiers à M. Colomb. Il y a effectivement un règlement des arbres qui est en vigueur depuis 2020, règlement communal. Il va être mis à jour suite à l'adoption de la loi dont il parlait plus tôt, sur le patrimoine naturel et paysager qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Ils attendent, pour la mise à jour de notre règlement, le règlement d'application de la loi cantonale. Par ailleurs, ils ont réévalué la grille qui permet d'attribuer une valeur de compensation aux arbres qui sont abattus, en augmentant, d'une part leur valeur économique, mais aussi leur valeur de remplacement en nombre d'arbres. Aujourd'hui, on n'est plus à remplacer un arbre pour un arbre. Cela dépend de la qualité de l'arbre, de sa dimension et toute une série d'éléments qui permettent d'en apprécier sa valeur. Le règlement communal va être révisé et c'est une préoccupation de s'assurer que la valeur, ne serait-ce qu'économique, soit reconnue pour que l'on se demande, avant de l'abattre, s'il n'y aurait pas de meilleure solution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 1 non et 4 abstentions :

1. d'adopter le règlement sur l'utilisation du fonds communal de compensation des arbres ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 185'000.— TTC pour financer les mesures visant à protéger et renforcer le patrimoine arboré nyonnais ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 160'000.— au budget 2023 et suivants, en augmentation des comptes N° 410.3011.00 et suivants, afin de financer la création d'un poste de responsable du patrimoine arboré à 100% au sein du Service de l'environnement ;
5. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2023 en fonction de la date d'entrée en fonction ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2024 et suivants ;
7. de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/97 valant réponse partielle au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Plan canopée ».

14. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts intitulé « Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réductions des GES ».*

Rapportrice : Mme Jacqueline NAEPFLIN KARLEN

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB reconnaît que la commission a bien travaillé, mais n'a pas tout vu. Le point 2 des conclusions n'est absolument pas nécessaire, de demander à la Municipalité de traiter ce postulat dans un délai de six mois est l'article 68 de notre règlement et il ne voit pas pourquoi cela doit figurer explicitement dans le rapport. Il propose de retirer ce point 2.

M. le Président signale qu'il a expliqué ceci à M. Sacha Vuadens, rédacteur du rapport. Il ne va pas se battre pour que la commission retire explicitement le point. De toute manière, la commission ne fait qu'enjoindre la Municipalité à se conformer à ce que prévoit la loi. Finalement, il n'y a aucun effet et ce point 2 sera de toute façon considéré comme inexistant. M. le Président pense qu'il peut être voté sans autre. La question sera posée au service des communes afin de savoir comment traiter ces délais qui peuvent être impartis par le Conseil.

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un délai particulier, mais de rappeler à la Municipalité de rapporter dans le délai impératif de six mois. Par conséquent, il pense qu'il faut voter sur ce rapport sans en tenir compte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 1 non et 5 abstentions :

1. de renvoyer le postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts intitulé « Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES » à la Municipalité pour étude et rapport.
2. de demander à la Municipalité de traiter ce postulat dans le délai de 6 mois, selon les termes de l'article 68 du règlement du conseil communal.

15. Propositions individuelles

M. Alexander FEDERAU revient sur la présentation du nouvel horaire des CFF qui a récemment fait couler beaucoup d'encre en Suisse romande. Le constat est une détérioration de l'offre avec des temps de parcours allongés et plus de changements. Cela s'ajoute à la situation kafkaïenne de la gare de Lausanne et une annonce d'augmentation des prix. L'arc lémanique a un besoin vital d'une infrastructure performante de transports publics, véritable colonne vertébrale de notre mobilité, le réseau ferroviaire est un enjeu stratégique central de notre développement économique et un élément important de durabilité pour toute la Suisse romande. Une fronde s'est organisée pour dire non à un réseau CFF à deux vitesses et plusieurs villes de Suisse romande, comme Morges ou Yverdon s'unissent pour dénoncer cette situation. Il demande si Nyon compte s'associer à ce mouvement.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe que la ville de Nyon co-signe l'appel d'Yverdon qui demande un rendez-vous urgent aux CFF et à l'OFT. Au vu de l'heure, elle signale que tous les détails sont dans l'émission quotidienne de NRTV du jour.

M. Pierre PATELLI s'interroge sur le groupe Tupperware, qui est notamment à Nyon, et qui a annoncé de grandes difficultés. Il souhaite savoir si la Municipalité a des informations, s'ils maintiennent le site de Nyon, si des emplois ont été menacés. Deuxièmement, il signale que les chiffres sur la pauvreté sont sortis en Suisse et sont en augmentation. Il demande si la Municipalité a des données sur le nombre de personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté à Nyon, plus spécifiquement sur le nombre de seniors dans cette situation.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES relate une expérience qui lui est arrivée le 26 février dernier. C'était une journée tempétueuse. Il se situait à la hauteur de la rue de Rive-rue de la Colombière et a souhaité faire intervenir les pompiers, car une enseigne était en train de s'envoler. Il a composé le 118 et il est arrivé chez les pompiers français qui ne comprenaient pas où il était. Il a demandé à être mis en relation avec les pompiers du canton de Vaud, ce qui leur était impossible de faire. Après moult discussions, ils lui ont proposé de faire le 117, ce qu'il a fait et il est de nouveau arrivé en France. Il était impossible de téléphoner. Il a finalement utilisé une autre voie, plus personnelle, pour faire intervenir les pompiers. Entre temps, une autre personne a réussi à les atteindre grâce à un numéro fixe. Il demande s'il y a un moyen de vérifier ce qu'il s'est passé dans cette zone. Ce serait fort dommage qu'un jour, il y ait une réelle urgence et que les personnes qui font le 118 ou le 117 n'arrivent pas à faire intervenir les services d'urgence. Deuxièmement, concernant le préavis 253/2021 au sujet de l'assainissement du port de plaisance, il souhaite savoir où en est l'avancée de ces travaux.

Mme la Municipale Roxane FARAUT le remercie pour cette information, par rapport au 118. Il y a des problèmes avec la force des antennes côté français et la faiblesse de nôtres. Ils vont regarder. Concernant l'assainissement du port, le crédit d'études détaillé viendra à l'automne.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT complète la réponse de sa collègue au sujet du 118. Il reconnaît une certaine incompétence en matière informatique, par contre, il peut donner

quelques conseils concernant un téléphone. Il se trouve qu'effectivement, à Rive, le réseau Bouygues est plus fort que les réseaux suisses. Vu que c'est la vieille ville, ils n'ont pas d'autorisation de mettre des antennes ou de manière très restrictive. En attendant qu'il puisse y avoir des solutions, il lui suggère d'enlever les réseaux automatiques et choisir uniquement les réseaux suisses.

M. Pierre GIRARD revient sur le préavis 2022/67, qui concernait l'octroi d'un droit de superficie à la société Hublot. Lors du dépôt de ce préavis le 29 août dernier, il avait proposé que la Municipalité approche l'entreprise Hublot pour la création d'une fondation dotée d'un certain montant dont les revenus pourraient être distribués à des associations ou pour soutenir des activités de la région sur le modèle de la Fondation pour le développement du sport à Nyon (UEFA). Cette suggestion avait convaincu la commission qui avait traité ce préavis, puisque, dans son rapport, elle mettait en avant comme vœu, que Hublot s'inspire de la pratique de certaines entreprises dans notre ville d'avoir une fondation pour soutenir la culture, le sport ou la vie associative. Dans le journal La Côte du 20 avril dernier, il y avait un article d'une page consacré à cette entreprise et il est mentionné que « le directeur opérationnel met en avant les bonnes relations entretenues avec les autorités politiques de la ville, nous nous comprenons mutuellement. Nous sommes sur la même longueur d'onde ». Par contre, pas une ligne dans le journal sur cette idée de fondation. Il demande si la Municipalité a fait part de cette proposition à la société Hublot, et si oui, ce qu'il en est ressorti ou alors si la Municipalité a mis cette proposition de côté, et si c'est le cas, il demande pour quelle raison.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que Hublot soutient discrètement, mais concrètement un certain nombre d'activités. Ils ont soutenu notamment la constitution de la FAC (Fondation pour les arts et la culture) et la Fondation pour le Musée du Léman, à la fois à sa fondation et très régulièrement depuis. Ils ont des discussions, dont il ne peut pas faire état maintenant, mais cela fait partie des discussions qu'ils ont avec Hublot.

M. Pierre GIRARD intervient encore concernant les subventions pour les remplacements d'appareils ménagers, tel que le four qu'il doit changer. Pour ceux qui ne le savent pas, la commune subventionne 30% du prix de l'appareil ou au maximum CHF 500.-. L'une des conditions pour obtenir cette subvention : que celui-ci ait l'étiquette A++. Or il s'avère, après avoir visité plusieurs commerces spécialisés, que le four A++ n'est pas facilement disponible contrairement au A+. Il a contacté le service Energie de notre commune et celui-ci a répondu qu'il tenait mordicus à la qualité A++ pour octroyer une subvention et, en même temps, le service l'a dirigé vers un lien internet pour un comparatif des appareils ménagers. En consultant ce comparatif, il a constaté d'une part, que seule une marque produit des fours A++ (une marque connue pour ne pas être au top quant à la qualité de ses produits...), et d'autre part, et c'est le plus surprenant, que pour les fours proposés dans ce comparatif, quatre estampillés A+ ont des meilleurs indices tant du point de vue efficacité que du point de vue consommation électrique. En gros, vous décidez pour un four moins énergivore et c'est non. Voilà donc, en théorie nous sommes champions, par contre en pratique ce n'est pas acquis.

M. Frédéric RAST intervient à propos de la zone de rencontre à l'entrée de la rue de la Morâche. Le contre-sens cyclable était indiqué sur le totem à l'entrée, or, celui-ci a été masqué par une bandelette orange. Il demande ce que cela signifie, s'il est interdit de circuler à contre-sens à vélo, si c'est temporaire ou quelle est la raison. Il en profite pour demander également si la Municipalité a des informations sur la généralisation du contresens cyclable sur Nyon.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui donnera la réponse par mail. Elle fait remarquer que certaines fois, il est plus rapide d'envoyer un mail, la réponse est plus rapide. Concernant les contre-sens cyclables en général, ils essaient de les mettre en œuvre au fur et à mesure, à chaque nouvelle zone 30. Parfois, toutes les conditions ne sont pas réunies, mais dès que c'est possible, ils le mettent en œuvre.

Mme Chloé BESSE rappelle qu'en 2019, la grève du 14 juin avait mobilisé des centaines de milliers de femmes en Suisse. Pour une meilleure reconnaissance salariale, pour de meilleures rentes, pour plus d'égalité, pour abolir toute forme de discrimination et harcèlement, pour mettre en lumière leurs droits et bien d'autres choses. En 2019, à Nyon, le collectif de la grève féministe avait réalisé une mobilisation remarquable et remarquée. La Municipalité s'était faite écho de

cet appel à la grève et avait répondu favorablement à cette journée de lutte. Le 14 juin 2023, une nouvelle journée de grande mobilisation aura lieu. Il n'est pas de son ressort de demander une autorisation à la grève, mais elle demande, depuis 2019, ce que la Municipalité a mis en œuvre suite aux revendications et demandes de la grève, s'il y a eu des avancées ou changements suite aux appels du 14 juin 2019 et si elle les a pris en compte.

Il semble à M. Claude FARINE qu'il continue à manquer de la place pour les vélos derrière la gare. Il prie Mme la Municipale de faire encore un tour pour voir s'il y a moyen de renforcer ces disponibilités.

Mme la Municipale Roxane FARAUT est absolument au courant du problème. Ils sont en train de travailler sur ce sujet avec Pro Vélo La Côte.

M. Joël VETTER revient sur la réponse au postulat dans le rapport 2023/88 adopté à l'unanimité lors de la dernière séance, dans lequel il y avait un vœu de la commission qui consistait à demander que l'on intègre les émissions indirectes dans les objectifs de réduction des gaz à effets de serre. Il était précisé dans le rapport que la Municipalité avait peu de levier d'actions. Il rappelle que, suite à la campagne de sensibilisation sur l'économie de l'eau, M. le Syndic avait signalé que plus de 60% de l'eau avait pu être économisée. Si on peut le faire sur l'eau, on peut aussi le faire sur d'autres domaines. Il demande si la Municipalité comptait faire sienne ce vœu de la commission et intégrer les émissions indirectes dans ses objectifs de Nyon s'engage et si oui, quand est-ce qu'elle pourra l'annoncer.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui fait remarquer qu'il a déjà répondu. Ils vont, bien sûr, l'intégrer, mais quand et comment, c'est une question de proportion entre le travail qui va être demandé et l'intérêt du résultat. Pour le moment, ils sont concentrés sur le bilan carbone qu'ils veulent faire d'ici la fin de l'année. En fonction du résultat et du travail que va demander toute cette démarche, l'analyse et le suivi de cette démarche, ils verront dans quelle mesure ils peuvent intégrer l'aspect indirect. Il faut juste savoir où ils commencent et où ils s'arrêtent parce que c'est sans fin. Ils feront avec leurs moyens, mais il ne fait aucune promesse concernant le calendrier.

M. Gianluca SOLIMINE demande si la Municipalité, à l'image des Services industriels de Terre-Sainte, est proactive sur la problématique de la moule quagga et opte pour des solutions innovantes pour envisager quelque chose. D'autre part, concernant la piscine de Colovray, il demande s'il y a un plan d'arborisation pour permettre aux usagers d'avoir des espaces couverts en cas de fort soleil.

M. le Municipal Pierre WAHLEN, concernant l'arborisation de Colovray, reconnaît que c'est effectivement une préoccupation qu'ils ont. En parallèle, il y a un projet de rénovation de la piscine et, dans l'intervalle, il a été décidé de sursoir à une arborisation complémentaire, en attendant d'avoir le projet définitif de réaménagement de l'ensemble de la piscine.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que la Municipalité souhaite étudier d'une manière très complète le site de la piscine de Colovray. Il s'agira notamment de se poser la question de savoir si on peut avoir des ouvertures du site d'une manière prolongée, soit avant le mois de mai. Il s'agira aussi, éventuellement, de mettre à disposition du public toute l'année un accès au lac à travers la piscine, c'est-à-dire en sécurisant les bassins. Il y aura peut-être également un réaménagement des vestiaires actuels ou les compléter avec des vestiaires chauffés. Il faudra également se poser la question du maintien de tout ou partie des petits champignons dont certains ne sont plus utilisés. Par contre, il faut savoir qu'ils sont classés au patrimoine en note 4. Toute cette réflexion d'une manière globale, y compris la production définitive de chaleur en lien avec le futur centre sportif de Colovray, englobera le patrimoine arborisé.

M. Thomas VALEA signale qu'à la route de Clémenty, au niveau de l'éco-point, le passage piétons s'avère toujours relativement problématique. Il est protégé par un feu tricolore qui n'est que très rarement vu et auquel les automobilistes ne s'arrêtent pratiquement jamais. C'est relativement complexe d'autant que beaucoup d'enfants passent à cet endroit et les véhicules arrivent souvent à très grande vitesse. Il demande s'il est envisagé une structure de signalisation de ce feu d'une manière un peu plus nette et plus visible de sorte d'éviter tout accident.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe qu'ils avaient remarqué le problème, mais ils doivent l'étudier plus en détails, malheureusement, il y a encore des automobilistes indécis.

M. Jacky COLOMB a fait remarquer il y a quelques mois à Mme la Municipale que, sur la Place du Château, il était périlleux de s'aventurer à vélo à contre-sens des automobiles alors que c'est autorisé. Elle lui avait répondu qu'elle trouverait une solution pour que ce soit signalé. Il vient de croiser ce soir en arrivant, une voiture qui n'avait pas du tout l'intention de le laisser croiser et qui lui a fait un geste lui signalant qu'il n'avait rien à faire là. L'entente n'est pas toujours cordiale et il aimerait bien qu'on puisse marquer le fait il y a des cyclistes qui viennent en sens inverse dans cette rue et que ce n'est pas le royaume incontesté des automobilistes.

Mme la Municipale Roxane FARAUT reconnaît que le contre-sens est signifié pour les vélos, elle va regarder s'il est possible de l'indiquer pour les voitures dans l'autre sens.

Mme Caroline BORDIER remercie M. le Municipal Pierre WAHLEN d'avoir organisé la conférence sur la Nuit est belle et se réjouit qu'on éteigne les lumières à Nyon.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 16. Préavis N° 2023/101**
Plan OSTRAL - OIC - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 271'000.— pour financer l'équipement des points de rencontre d'urgence (PRU) communaux et assurer la gestion de crise en cas de pénurie énergétique.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. Préavis N° 2023/102**
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022 - Résultat : CHF - 2'043'132.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. Rapport-préavis N° 2023/103**
Label VilleVerte Suisse - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. Préavis N° 2023/104**
Financement Plan lumière - Réalisation - Demande d'un crédit cadre de CHF 2'340'880.- (HT) pour financer la réalisation de la phase 2 du Plan lumière pour les années 2024 – 2025.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Pierre WAHLEN a eu une demande pour changer la date de la commission. Il propose le mercredi 7 juin à 20h. M. le Président laisse le soin au 1^{er} nommé de confirmer cela à l'ensemble de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 2023/105

Entretien constructif 2023-2024 - Demande de crédit pour : Réseau routier CHF 1'319'000.— TTC ; Réseau de mobilité CHF 230'000.— TTC ; Réseau d'assainissement CHF 217'500.— HT ; Travaux d'infrastructures des SIN CHF 1'730'500.— HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Postulat de Mme Aurélie Hegetschweiler intitulé « Pour la prise en compte de toutes les personnes dans les formulaires des Services de la Ville de Nyon ».

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER présente son postulat, elle précise qu'elle souhaite un renvoi direct en Municipalité.

M. le Président attire son attention sur le fait que les postulats ainsi que les interpellations sont faits de manière personnelle, mais pas pour un groupe politique. Ce sont des interventions personnelles, mais il ne s'agit que d'une question de pure forme. Mme Aurélie HEGETSCHWEILER trouve étonnant, car si toutes les personnes du parti signent, cela ne convient pas non plus.

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève que ce postulat fait double emploi avec le point 9 de l'ordre du jour et la réponse qui a été apportée positivement par le Conseil avec un budget de CHF 30'000.- pour une étude. Cette étude prévoit notamment l'égalité hommes-femmes, le respect des genres au sein de l'administration communale, les prestations qu'ils proposent au soutien, élaborer une politique de l'égalité avec un plan d'action. Pour lui, ce postulat fait clairement double emploi avec les votations qui sont faites et cette étude qui a été accordée. Il propose d'inclure les demandes ou éléments de ce postulat dans l'étude votée et de ne pas refaire le chemin de ce postulat avec à la fois une commission, un nouveau document alors qu'ils en feront un par rapport à celui du point 9.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER précise qu'elle était dans la commission traitant du point 9. Son postulat peut être inclus dans cette politique, mais elle trouve que c'était important qu'on ait également une politique familiale forte, pas que pour les familles arc-en-ciel, mais également les familles recomposées, les personnes adoptées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le renvoi du postulat en Municipalité pour étude et rapport par 50 oui, 31 non et 3 abstentions.

22. Postulat de M. Joël Vetter & consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? »

M. Joël VETTER présente son postulat. Contrairement à ce qui est écrit dans le postulat, il demande un renvoi direct à la Municipalité, étant donné la nouvelle façon de procéder expliquée en début de séance.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB fait la même remarque que celle faite par M. le Président sur le postulat précédent. Cela sera valable pour les postulats suivants. Il se base sur l'article 66 du Règlement qui dit que « chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative ». Dans l'article 67, il est mentionné que « lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative... ». Il s'agit bien d'une démarche personnelle. Il a eu l'occasion, lorsqu'il était Président alors qu'un des membres du Conseil l'avait soulevé, de demander un avis de droit au Service des communes qui lui avait confirmé que, tant la motion que le postulat ou l'interpellation sont des interventions personnelles. Dans ce cas, il s'agit du postulat Vetter & consorts. Il voit que la pratique se répand régulièrement. Il y a déjà eu des interventions il y a quelques séances sur le même sujet. Il souhaite que l'on revienne à une formulation conforme au Règlement. Deuxièmement, il fait remarquer qu'il demande de végétaliser, dégrapper donc d'exécuter des travaux, ce qui n'est pas dans la compétence d'un postulat puisqu'il devrait demander à la Municipalité d'étudier la possibilité. Il estime que le postulat n'est pas tout à fait conforme aux droits du Conseil.

M. le Président lui fait remarquer qu'il est indiqué qu'il s'agit de « vouloir étudier la possibilité de : » Il pense que c'est bien une demande d'étude et il lui semble que cela ne pose pas de problème.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le renvoi du postulat en Municipalité pour étude et rapport par 45 oui et 40 non.

23. *Postulat de M. Yann Fagnoli & consorts intitulé « Pour une stratégie d'affichage 2.0 à Nyon ».*

M. Yann FARGNOLI présente son postulat en précisant qu'il est un spécialiste en éclairage et qu'il a une certification sur tout ce qui concerne les éclairages LED. Avant de prendre une décision, il souhaite pouvoir répondre aux questions.

La discussion est ouverte.

Mme Ilithya GENNAI, à lire le postulat, a vraiment l'impression d'être face à une publicité. En effet, il vante les avantages illimités de l'affichage numérique. Elle aimerait porter l'attention de ses collègues sur les désavantages de ce type d'affichage, voire ses méfaits. Nous vivons dans une société du tout écran où notre attention est perpétuellement captée. Il semble regretter que l'affichage statique n'attire l'attention qu'un certain temps. Mais, heureusement. Chacun et chacune a le droit de déambuler dans la rue sans être happé par les écrans. Il oublie que l'affichage imposé est une vraie nuisance et notamment pour les enfants déjà surexposés aux écrans, ce qui constitue un enjeu majeur de santé publique. De nombreuses recherches mettent en avant la fatigue, le stress et la surcharge cognitive que cela engendre. Autre point : la fabrication de ce support d'affichage nécessite des matériaux limités et une quantité importante d'énergie, ce qui contribue à la pollution de l'environnement et à la détérioration de la santé des populations locales concernées. Elle revient sur le point du postulat vantant l'absence d'entretien et de manutention. Or, il lui semble évident que tout appareil de ce type nécessite une maintenance. Pour toutes ces raisons, elle propose de refuser ce postulat.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES se demande si la Municipalité n'a pas confié tous les panneaux d'affichage à une société tierce suite à une adjudication l'année dernière pour réitérer sa confiance. Aujourd'hui, il n'y a que les panneaux officiels qui sont en mains de la Municipalité. Il se demande si ce postulat peut être pris en considération.

M. Alexander FEDERAU, en relisant ce postulat, a trouvé un peu dommage qu'il ne dise pas clairement les choses. Il est question d'information et d'affichage numérique, mais il s'agit bien de publicité dont il est principalement question. Cela ne surprendra peut-être pas, mais le groupe des Verts est opposé à cette proposition énergivore et productrice de nuisances

visuelles supplémentaires dans notre ville, comme on peut facilement s'en rendre compte en contemplant les enseignes déjà installées dans certaines vitrines. Si le postulat ne parle que d'information à la population, il lui semble, quand même, que les canaux d'information numérique actuels utilisés par la Municipalité ont prouvé leur efficacité et atteignent leur cible. Il appelle à refuser ce postulat.

M. Sacha SOLDINI trouve que ce postulat est assez creusé. En lisant le procès-verbal de la dernière séance dans lequel M. le Syndic répondait à une intervention de Mme Alexia Seguy concernant les informations sur les restrictions d'eau, il indiquait qu'il n'y avait pas d'affichage numérique en ville, mais qu'ils ont utilisé d'autres canaux comme le papier, les affichages publics, les flyers. On peut y voir le diable de la publicité, mais on peut aussi y voir une bonne manière d'informer les citoyens de manière rapide. On voit que pendant le COVID, il y a eu un grand besoin de passer des informations rapidement, qui changeaient fréquemment. Il ne pense pas qu'il faut voir une demande de changer les 70 panneaux d'affichage gérés par Neoadvertising en écran. Il se fie à un festival qui a lieu en haut de la ville, où la principale communication à tous les festivaliers lors d'une alerte météo, par exemple, se fait sur les écrans. On pourrait tout à fait imaginer avoir quelques écrans aux points stratégiques de la ville, par exemple, à la descente de l'autoroute qui informeraient sur l'état de parkings, à la gare, pour certaines manifestations qui ont lieu le jour même. Il souhaite avoir l'avis de la Municipalité avant de passer au vote et pense qu'il serait bon de leur envoyer ce postulat pour qu'ils puissent répondre. S'ils trouvent que c'est une mauvaise idée, ils seront assez grands pour le dire. Ce postulat est creusé et le mettre à la poubelle juste parce qu'on trouve l'idée mauvaise, il estime que c'est limite et manque de respect pour les postulants. Dans un premier temps, il souhaite avoir l'avis de la Municipalité puis, si elle ne le refuse pas catégoriquement, de leur donner l'occasion d'y répondre.

M. Joël VETTER rejoint les propos tenus par ses collègues de la gauche. Il remercie le postulant pour sa proposition, mais trouve cocasse que cette proposition vienne au moment où la Municipalité dépose un plan lumière pour réduire l'intensité de l'éclairage public. Il ne sait pas si M. Fagnoli était présent lors de la présentation qui a précédé la séance du Conseil, qui était fort intéressante sur les enjeux liés à la nuit et notamment sur les effets de la lumière LED sur le sommeil de la population et sur la biodiversité avec cette couleur bleue caractéristique du LED qui a un impact très fort sur l'ensemble des écosystèmes pour la vie nocturne. Ne serait-ce que pour cette raison, il est plutôt opposé à cette proposition d'affichage numérique.

Mme Alexia SEGUY répond à M. Soldini et lui signale que sa remarque sur l'affichage de messages concernant des alertes de sécurité ou environnementales sont des messages très simples composés de lettres comme on peut le voir sur l'autoroute, par exemple. Elle répète qu'il ne s'agit pas de cela, pas de panneaux publicitaires lumineux, très voyants pour attirer l'attention. Elle souhaitait juste préciser cela, pour le reste, tout a été dit par Mme Gennai sur les méfaits de ce type de publicité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'il s'agit d'un sujet qui a déjà été discuté en Municipalité. Il rappelle qu'un préavis pour demander un crédit pour une information avancée, notamment sur l'utilisation des parkings de la ville, avait été refusé par le Conseil. Ils ont déjà eu cette discussion en Municipalité et, sans trahir le secret des délibérations, précise que ce n'était pas un enthousiasme lumineux. C'est un choix clairement politique. Il y a beaucoup d'arguments en faveur de l'efficacité du système et beaucoup d'autres pour davantage de sobriété par rapport à la présence publicitaire dans une ville comme la nôtre. De toute façon, à la fin, c'est le Conseil qui décidera. Si le Conseil a déjà un avis, il suggère d'économiser la rédaction d'un document supplémentaire à l'administration.

M. Yann FARGNOLI entend bien tous les propos. Il se réjouit d'avoir tellement de spécialistes en éclairage. Il précise qu'au niveau des éclairages publics, il existe beaucoup de choses. Ce qui a été dit, de passer en éclairage LED est une chose, de parler de connectivité sur les éclairages LED en est une autre. Un éclairagiste s'occupe d'éclairer un certain point. La première chose qui aurait pu être faite est de se demander pourquoi telle partie est éclairée. Il faut éclairer l'essentiel. Pour lui, il n'y a qu'un slogan : l'électricité la moins chère est celle qui n'est pas consommée. Il demande d'être attentif à cela. Lors du dernier festival auquel il a participé au centre de Nyon, Visions du Réel, il y avait des totems. Il ne pense pas que c'était

un affichage négligé. Il souhaite juste donner des informations pour la population, changer des affichages existants posés par des entreprises qui viennent de Genève en voiture et qu'on puisse avoir un affichage des informations.

M. Sacha SOLDINI a bien entendu les réponses de M. le Syndic, ni oui, ni non, bien au contraire. Avant de prendre une décision ce soir, il souhaite avoir une commission qui décidera s'il s'agit d'une bonne ou mauvaise idée, si on peut faire mieux, adapter.

Moins de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse le renvoi du postulat en Municipalité par 65 non, 13 oui et 7 abstentions. Le postulat est classé sans suite.

Minuit approchant, M. le Président procède au vote pour aller au-delà de minuit. Au vote, le Conseil accepte de prolonger la séance par 67 oui, 6 non et 8 abstentions.

24. *Postulat de M. Robert Lütjens & consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».*

M. Robert LÜTJENS présente son postulat et demande un renvoi en Municipalité.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT informe le Conseil que la Municipalité se fera un plaisir de répondre à ces demandes, certaines sont déjà en cours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le renvoi du postulat à la Municipalité par 72 oui et 6 non.

25. *Réponse à l'interpellation de M. Pierre Patelli au sujet de l'EVAM à Nyon.*

M. Pierre PATELLI remercie la Municipalité de sa réponse. Comme l'avait mentionné M. Sacha Soldini, en 2017, il y avait un projet collectif après le refus du centre des migrants à Nyon, d'avoir un projet mixte qui puisse accueillir un certain nombre de réfugiés. Nous sommes maintenant en 2023 et aucune solution ne pointe son nez. Pour ne pas remettre cela aux calendes grecques, il propose la résolution suivante, pour permettre la construction à la fin du mandat qui a été octroyé au Canton à la Levratte :

Que la ville de Nyon se dote d'un centre mixte (EVAM et habitations locatives) permanent dans un délai de 5 ans pour se substituer à celui de l'EVAM.

Il pense que c'est une solution qui peut convenir à la gauche, comme à la droite.

Au vote, le Conseil accepte la résolution par 54 oui, 21 non et 5 abstentions.

26. *Réponse à l'interpellation de M. Jacky Colomb au sujet de la RDU.*

27. *Réponse à l'interpellation de M. Michael Sauerlaender intitulée « Quand l'autruche tue la RDU ».*

M. Jacky COLOMB ne peut pas dire qu'il est satisfait de la réponse municipale et n'a pas l'impression que son collègue, le Conseiller Sauerlaender le soit non plus. Il n'est naturellement pas d'accord avec la décision d'abandonner le projet de route de desserte urbaine, mais surtout pas satisfait du contenu de la réponse municipale. La méthode de communication, ou plutôt de non-communication de la Municipalité, sonne comme une sorte de mépris envers les membres

du Conseil communal. Dire, par exemple, que la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de tenir régulièrement le Conseil au courant des derniers développements autour de la RDU au motif que la presse en avait suffisamment parlé, est proprement stupéfiant. La presse fait un excellent travail d'information et il tient à la remercier pour cela. Mais elle ne peut le faire qu'avec les éléments qui lui sont régulièrement communiqués, elle ne peut pas révéler ce qui lui est dissimulé. Ce n'est d'ailleurs pas sa mission de pallier l'indigence de la communication municipale. Depuis le retrait de Prangins du projet RDU, aucune précision quant au développement des paradigmes évoqués par la Municipalité n'a été communiquée au Conseil. Il en va de même pour les relations avec Eysins, jamais un signe de retrait n'a été rapporté au Conseil par l'exécutif nyonnais.

Il fait remarquer à Mesdames et Messieurs les Municipaux, qu'ils ont déjà montré, à diverses occasions, qu'ils avaient de la peine à communiquer, notamment en direction du Conseil communal et naturellement auprès de la population. Ils auraient eu maintes opportunités de révéler les aléas liés à ce dossier qui avait été présenté comme vital pour la Ville, pour lequel ils ont sollicité le Conseil à plusieurs reprises, pour des crédits aux montants conséquents, justifiant leurs demandes par l'absolue nécessité, la perspective d'un avenir aléatoire en cas de non-réalisation du projet. Au lieu de cela, ils ont sciemment choisi de taire les faits et de laisser penser à chacun que les processus étaient en cours et dans la bonne voie.

Ils ont dépensé beaucoup d'argent en frais d'études, engagé un chef de projet, un de plus, au niveau régional, ils ont tergiversé tant et plus que nos partenaires, les communes voisines et la Région ont largement eu le temps de se décourager, de se désengager. Finalement, virage à 180° ! Ils prennent une décision lourde de conséquences en affirmant que tout va bien se passer, qu'il n'y aura peu ou pas d'impact négatif sur le réseau routier futur. Ceci sans attendre ni le résultat, ni l'analyse des comptages routiers commandés récemment pour affirmer que le trafic est en baisse. Il se demande qui ils cherchent à convaincre si ce n'est eux-mêmes.

Ils promettent l'élaboration d'un plan d'action et de mesures concrètes pour transformer, ce renoncement en opportunité. Le Conseil n'est pas dupe, ils vont encore le solliciter à coups de millions et autre chef de projets. Après avoir gaspillé tant de moyens financiers et d'énergie, ils auront l'aplomb de revenir demander de nouveaux moyens pour réparer les pots cassés. Il se demande, d'ailleurs, pourquoi ne pas avoir commencé par là. Pourquoi n'avoir pas articulé la nouvelle orientation qu'ils souhaitent prendre et l'expliquer clairement. Tous ces non-dits entament sérieusement la confiance qui devrait normalement exister entre le Conseil communal et l'Exécutif.

En vérité, la Municipalité aurait dû agir en leader dans ce dossier. Il y a bien longtemps, Nyon avait identifié le besoin d'une route de contournement du trafic, la grande ceinture, elle est par la suite devenue route de desserte urbaine, laissant supposer que des quartiers d'habitations allaient être construits le long de son parcours, alors que l'on savait pertinemment que l'on ne construirait rien au nord de cet axe, ni à Nyon, ni à Eysins, seul Prangins avait une vague vision. Ce projet nettement surdimensionné, boosté au départ par l'exaltation des trois communes et de la Région, par le souci de plaire au Canton, a contribué à en faire un mammoth. Mais le besoin primaire n'a pas disparu pour autant, il y a toujours un flux de véhicules indésirables en ville qui devrait être dirigé vers sa destination finale, sans pénétrer la cité. C'est donc bien d'une route de contournement simple et régulée dont la Ville a un urgent besoin, et s'il faut la payer nous-mêmes, c'est un effort qui en vaut la peine et qui apportera une meilleure condition d'habiter et de vivre dans cette cité.

Quoiqu'en dise certains oracles, la situation ne va pas se calmer de sitôt. Dans son édition du 19:30 du 6 janvier 2023, la RTS reportait que : « Les permis de conduire sont à la hausse chez les jeunes et que 69% de la distance de déplacement se fait en voiture ». Dans le même temps, le prix des transports publics augmente de plus de 4% et il ne parle pas des aménagements d'horaires calamiteux ou des retards de modernisation des infrastructures des CFF et autres petits trains régionaux. À court terme, l'OFROU va élargir la sortie d'autoroute et tracer une deuxième voie sur la Route Blanche en direction de Nyon. De fait, le trafic sera augmenté par de nouveaux véhicules qui n'ont pas tous Nyon pour destination finale. Le vendredi 12 mai, on apprend, toujours par le 19:30, que le Conseil fédéral vient de se prononcer en faveur de l'aménagement de l'autoroute à six pistes entre Lausanne et Genève. Le trafic individuel ne va

pas se tarir de sitôt. Les émissions de CO₂ diminueront peut-être grâce à la conversion à la traction électrique ou à hydrogène, mais le nombre de voitures ne va probablement pas diminuer autant dans les prochaines décennies. Ce trafic devra continuer à être canalisé de la manière la plus rationnelle possible. En attendant une hypothétique diminution de circulation, les habitants mériteraient une meilleure prise en compte de leurs conditions de vie. Ce problème ne peut pas être traité uniquement avec des suppositions et l'espoir que tout va s'arranger. Sans commenter plus avant le contenu des réponses municipales, il se réserve le droit d'intervenir ultérieurement de la manière qui lui apparaîtra la mieux appropriée.

M. Michael SAUERLAENDER ne peut accepter le texte comme réponse à son interpellation. Il avait demandé à recevoir un rapport communication des études concernant les impacts de l'abandon de ce projet d'infrastructure sur l'ensemble du réseau à moyen et long terme. Il avait également demandé les motivations et études factuelles ayant conduit à cette décision lourde de conséquences pour l'avenir de la ville. Or, la réponse est une succession de citations tirées des médias, sans aucune donnée chiffrée et objective. Leurs affirmations sont listées sans étude factuelle ou éléments concrets pour soutenir leurs affirmations. Nombreux sont surpris que, malgré les perspectives de croissance de la ville, celle-ci n'aura pas une infrastructure saturée, selon la Municipalité. Il suffit de circuler dans la ville aux heures de pointe pour constater qu'elle est déjà saturée. Ce n'est pas en rêvant de mettre tout le monde dans les transports collectifs ou sur les vélos qu'on arrivera à maintenir l'attractivité économique de la cité, du centre-ville. Ce serait même discriminatoire pour les artisans, ceux qui travaillent ou habitent dans des lieux où il n'y a pas de transports publics et d'une manière générale, ceux qui ont des difficultés à se déplacer.

Toutes les études démontrent un besoin continu de la mobilité individuelle (qu'elle soit carbonée ou non) et avec une croissance de la population, la circulation dans le canton est appelée à croître. Dire que l'infrastructure actuelle peut absorber les futurs besoins sans se baser sur des études réelles relève d'un refus étonnant de voir la réalité de notre ville et se base sur des hypothèses sans fondement. Il lui est difficile de croire que l'on ait dépensé plusieurs centaines de milliers de francs des contribuables à travailler sur un projet pendant des années, projet soudainement abandonné sans l'ombre d'un débat démocratique. Devant un tel état de fait, il réitère sa demande pour que des informations factuelles soient fournies ainsi qu'un vrai rapport communication. Il demande où sont les études de mars qui semblaient soutenir la décision et auxquelles le communiqué de presse et la réponse municipale font référence. Les élus doivent un minimum de transparence aux électeurs et doivent leur donner des faits, pas des « il semble que » pour justifier d'abandonner un tel projet clé pour l'avenir de la ville sans aucun débat démocratique.

Au vu de ce qui précède, il dépose une résolution pour « exiger un rapport communication et la publication des études ayant conduit à cette décision ». M. le Président fait remarquer qu'une résolution ne peut contenir d'injonction. La résolution est modifiée de la façon suivante : « pour émettre le vœu d'avoir un rapport communication et la publication des études ayant conduit à cette décision ». M. Michael SAUERLAENDER estime que l'important est d'avoir des informations concrètes.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle qu'ils ont dit ou écrit qu'ils allaient faire un rapport d'information d'ici la fin de l'année sur ce sujet. Avec ou sans résolution, cela sera fait.

M. Alexander FEDERAU aimerait réagir par rapport aux deux discours prononcés. La RDU est un sujet assez émotionnel pour certains. Il peut comprendre une certaine frustration devant l'engorgement répété du nord de la ville. Ceci étant dit, pour beaucoup de spécialistes de la mobilité, dont certains se trouvent dans ce Conseil, le type d'infrastructures comme la RDU ne résout pas durablement les problèmes de trafic. Raison pour laquelle, en milieu urbain, ils ont changé de paradigme depuis une dizaine d'années. Ils travaillent à la place sur le report modal, transports publics et mobilité douce, pour la qualité de vie et l'environnement. C'est exactement ce que fait la Municipalité.

M. le Président recadre le débat. Il s'agit de la résolution, de savoir s'il est d'accord avec la résolution et non de savoir s'il est pour ou contre la RDU. M. Federau termine en disant qu'une telle route n'est pas le bon paradigme, ni le bon moment. C'est une décision pragmatique qu'a

prise la Municipalité. Prangins n'en veut pas, Eysins n'en veut pas, le Canton n'en veut pas, le Grand Genève n'en veut pas. Il est toujours étonné quand les partis, qui ont prôné la discipline budgétaire durant toute la séance, veulent absolument financer un projet démesuré, on parle de CHF 50 à 80 millions qui mènerait directement au plafond d'endettement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la résolution est acceptée par 44 oui, 33 non et 2 abstentions.

28. Interpellation de Mme Béatrice Enggist concernant le questionnaire sur la mobilité à Nyon.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer que s'ils avaient reçu le texte préalablement, ils auraient pu préparer une réponse, mais il est impossible de répondre sans avoir connaissance du texte.

28bis Interpellation de M. Pierre GIRARD intitulée « Quel avenir pour les anciens abribus en place depuis de nombreuses années ? »

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que l'étude a été lancée y compris pour choisir un modèle et des emplacements. Par contre, ils trouvent son interpellation très intéressante et proposent d'en tenir compte et réfléchir en fonction des emplacements choisis. Peut-être que certains pourront rester au même endroit et ils verront s'il est possible de les garder, ou pas. Ils prendront en compte ses questions dans les études à venir.

M. Pierre GIRARD est satisfait de cette réponse.

29. Divers

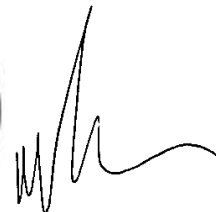
M. Jacques HANHART trouve que ce Conseil est devenu un bistrot. Tout le monde se lève, va chercher des sandwiches, des verres de rouge, il y en a partout sur les tables. M. le Président est d'accord qu'il aurait fallu s'abstenir des verres de vin rouge, par contre, pour les autres consommations, vu la durée de la séance, il peut comprendre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 00h30.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Marco CARENZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexes : vote nominal amendement rapport de minorité 2023/94
 vote nominal amendement L. Damtsas rapport 2023/97